

Membres du Conseil : 42

Présents : 38

Pouvoirs : 4

Votants : 42

Excusés : 0

Absent : 0

Extrait du Registre des délibérations du Conseil communautaire

Séance du 16 avril 2026

Date de convocation : 10 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le 16 avril à 18 heures, en application du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes de Pange, sous la présidence de M. Roland CHLOUP. Mme Delphine BERGER a été désignée secrétaire de séance.

Membres présents :

BAZONCOURT :	M. Olivier ARTUR
BURTONCOURT :	M. André HOUPERT
CHARLEVILLE SOUS BOIS :	M. Jérôme CRIDELICH (à partir de la DCC_40)
COINCY :	M. Olivier DELHOMME
COLLIGNY-MAIZERY :	M. Hervé MESSIN
COURCELLES-CHAUSSEY :	Mmes Armelle REISER LAGRUE et Patricia FAGNONI et MM. Luc GIAMBERINI, Patrick GRELOT et Etienne LOGNON
COURCELLES-SUR-NIED :	Mme Nathalie PRUDHOMME et M. Fabrice MULLER
FAILLY :	M. Alain DALSTEIN
GLATIGNY :	/
HAYES :	M. André KEIL
LES ETANGS :	M. Yves LEGENDRE
MAIZEROY :	Mme Nathalie DUBOST
MARSILLY :	Mme Aminata ZIMMER
OGY-MONTOY-FLANVILLE :	Mmes Marina GAUTIER et Anne-Marie MARX, MM. Gilles ADAM et Éric GULINO
PANGE :	M. Roland CHLOUP
RAVILLE :	Mme Delphine BERGER
RETONFEY :	Mme Audrey PINTÉ et M. Christian PETIT
SAINTE-BARBE :	Mme Nathalie D'ACUNTO
SAINT-HUBERT :	Mme Sylvie RICHARD
SANRY-LES-VIGY :	M. Alexandre KWIATEK
SANRY-SUR-NIED :	Mme Aline KUROWSKA
SERVIGNY-LES-RAVILLE :	M. Raphaël DUPONT (à partir de la DCC_47)
SERVIGNY-LES-SAINTE-BARBE :	M. Joël SIMON
SILLY-SUR-NIED :	M. Serge WOLLJUNG
SORBÉY :	M. Claude SPINELLI
VIGY :	Mmes Audrey ECKER et Nathalie RAVAINÉ et M. Sylvain WEIL
VILLERS-STONCOURT :	M. Eddy CERISEY
VRY :	M. Dominique MAST

Absents excusés :

COURCELLES-CHAUSSEY :	Mme Laure ARZ
GLATIGNY :	Mme Angélique MILLAN
PANGE :	M. Gérald LHENRY



RETONFEY :

M. Norbert NICOLAS

Mme Laure ARZ a donné procuration à M. Etienne LOGNON pour tous les points à l'ordre du jour
Mme Angélique MILLAN a donné procuration à M. Dominique MAST pour tous les points à l'ordre du jour
M. Gérald LHENRY a donné procuration à M. Roland CHLOUP pour tous les points à l'ordre du jour
M. Norbert NICOLAS a donné procuration à M. Christian PETIT pour tous les points à l'ordre du jour

DCC N°2026_59 : ADMINISTRATION GENERALE – Désignation du remplaçant du Président à la Commission départementale d'aménagement commercial (CDAC)

Le Président rappelle que les modalités de fonctionnement de la CDAC sont régies par le Code du Commerce, et notamment ses articles L751-1 à 751-4.

Il rappelle que selon l'application de l'article L751-2 du Code du Commerce, le président de l'EPCI est membre de droit de la CDAC lorsqu'un dossier concerne son territoire. Il précise également que si le président détient plusieurs des mandats mentionnés dans le même article qui le rendent membre de droit de la commission (maire par exemple), il ne siège qu'au titre de l'un de ses mandats. Le cas échéant, le conseil communautaire désigne son remplaçant. Les modalités de cette désignation sont régies par l'article L2121-21 du CGCT.

Avant de désigner le remplaçant du Président à la CDAC dans le cas d'une incompatibilité entre les mandats de celui-ci, le président propose au conseil de mettre en œuvre la clause de l'article L2121-21 du CGCT qui prévoit qu'à l'unanimité le conseil peut décider de ne pas procéder par scrutin secret pour les nominations.

**Le Conseil communautaire,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,
DECIDE :**

- **DE METTRE EN OEUVRE** la clause de l'article L2121-21 du CGCT qui prévoit qu'à l'unanimité le conseil peut décider de ne pas procéder par scrutin secret pour les nominations.

Cette formalité accomplie, M. le Président fait appel à candidature. Pour le poste à pourvoir, une seule candidature s'est présentée : M. Serge WOLLJUNG.

**Le Conseil communautaire,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,**

DECIDE :

- **DE DESIGNER** M. Serge WOLLJUNG comme remplaçant du Président à la Commission départementale d'aménagement commercial (CDAC) ;
- **D'AUTORISER** le Président à signer toute pièce administrative ou financière afférente ;

Fait à Pange le 17 avril 2026

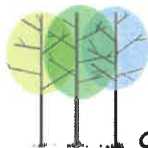
Pour extrait conforme,

Le Président,

Roland CHLOUP



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa publication



Membres du Conseil : 42
Présents : 38
Pouvoirs : 4
Votants : 42
Excusés : 0
Absent : 0

Extrait du Registre des délibérations du Conseil communautaire

Séance du 16 avril 2026

Date de convocation : 10 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le 16 avril à 18 heures, en application du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes de Pange, sous la présidence de M. Roland CHLOUP. Mme Delphine BERGER a été désignée secrétaire de séance.

Membres présents :

BAZONCOURT :	M. Olivier ARTUR
BURTONCOURT :	M. André HOUPERT
CHARLEVILLE SOUS BOIS :	M. Jérôme CRIDELICH (à partir de la DCC_40)
COINCY :	M. Olivier DELHOMME
COLLIGNY-MAIZERY :	M. Hervé MESSIN
COURCELLES-CHAUSSY :	Mmes Armelle REISER LAGRUE et Patricia FAGNONI et MM. Luc GIAMBERINI, Patrick GRELOT et Etienne LOGNON
COURCELLES-SUR-NIED :	Mme Nathalie PRUDHOMME et M. Fabrice MULLER
FAILLY :	M. Alain DALSTEIN
GLATIGNY :	/
HAYES :	M. André KEIL
LES ETANGS :	M. Yves LEGENDRE
MAIZEROY :	Mme Nathalie DUBOST
MARSILLY :	Mme Aminata ZIMMER
OGY-MONTOY-FLANVILLE :	Mmes Marina GAUTIER et Anne-Marie MARX, MM. Gilles ADAM et Éric GULINO
PANGE :	M. Roland CHLOUP
RAVILLE :	Mme Delphine BERGER
RETONFEY :	Mme Audrey PINTE et M. Christian PETIT
SAINTE-BARBE :	Mme Nathalie D'ACUNTO
SAINT-HUBERT :	Mme Sylvie RICHARD
SANRY-LES-VIGY :	M. Alexandre KWIATEK
SANRY-SUR-NIED :	Mme Aline KUROWSKA
SERVIGNY-LES-RAVILLE :	M. Raphaël DUPONT (à partir de la DCC_47)
SERVIGNY-LES-SAINTE-BARBE :	M. Joël SIMON
SILLY-SUR-NIED :	M. Serge WOLLJUNG
SORBÉY :	M. Claude SPINELLI
VIGY :	Mmes Audrey ECKER et Nathalie RAVAINÉ et M. Sylvain WEIL
VILLERS-STONCOURT :	M. Eddy CERISEY
VRY :	M. Dominique MAST

Absents excusés :

COURCELLES-CHAUSSY :	Mme Laure ARZ
GLATIGNY :	Mme Angélique MILLAN
PANGE :	M. Gérald LHENRY

RETONFEY :

M. Norbert NICOLAS

Mme Laure ARZ a donné procuration à M. Etienne LOGNON pour tous les points à l'ordre du jour
Mme Angélique MILLAN a donné procuration à M. Dominique MAST pour tous les points à l'ordre du jour
M. Gérald LHENRY a donné procuration à M. Roland CHLOUP pour tous les points à l'ordre du jour
M. Norbert NICOLAS a donné procuration à M. Christian PETIT pour tous les points à l'ordre du jour

DCC N°2026_58 : ADMINISTRATION GENERALE – Désignation d'un représentant de la CCHCPP au sein de la Commission de suivi de site (CSS) de la société Lidl

Le Président rappelle que les modalités de cette désignation sont régis par l'article L2121-21 du CGCT.

La société LIDL est implantée sur la zone de la Planchette. Son activité est suivie par une commission de suivi de site. La CCHCPP siège à cette commission et doit y nommer un délégué titulaire et un délégué suppléant. Les communes de Coincy et Ogy-Montoy-Flanville y siègent également.

Avant de désigner les délégués de la CCHCPP à la CSS de la société LIDL, le président propose au conseil de mettre en œuvre la clause de l'article L2121-21 du CGCT qui prévoit qu'à l'unanimité le conseil peut décider de ne pas procéder par scrutin secret pour les nominations.

**Le Conseil communautaire,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,
DECIDE :**

- **DE METTRE EN OEUVRE** la clause de l'article L2121-21 du CGCT qui prévoit qu'à l'unanimité le conseil peut décider de ne pas procéder par scrutin secret pour les nominations.

Cette formalité accomplie, M. le Président fait appel à candidature. Pour les 2 postes à pourvoir, une seule candidature s'est présentée : Mme Audrey PINTE comme titulaire et M. Etienne LOGNON comme suppléant.

**Le Conseil communautaire,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,**

DECIDE :

- **DE DESIGNER** Mme Audrey PINTE comme représentant titulaire et M. Etienne LOGNON comme représentant suppléant de la CCHCPP au sein de la Commission de suivi de site (CSS) de la société Lidl
- **D'AUTORISER** le Président à signer toute pièce administrative ou financière afférente ;

Fait à Pange le 17 avril 2026

Pour extrait conforme,

Le Président,

Roland CHLOUP



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa publication

Membres du Conseil : 42
Présents : 38
Pouvoirs : 4
Votants : 42
Excusés : 0
Absent : 0

Extrait du Registre des délibérations du Conseil communautaire

Séance du 16 avril 2026

Date de convocation : 10 avril 2026

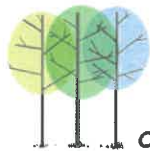
L'an deux mille vingt-six, le 16 avril à 18 heures, en application du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes de Pange, sous la présidence de M. Roland CHLOUP. Mme Delphine BERGER a été désignée secrétaire de séance.

Membres présents :

BAZONCOURT :	M. Olivier ARTUR
BURTONCOURT :	M. André HOUPERT
CHARLEVILLE SOUS BOIS :	M. Jérôme CRIDELICH (à partir de la DCC_40)
COINCY :	M. Olivier DELHOMME
COLLIGNY-MAIZERY :	M. Hervé MESSIN
COURCELLES-CHAUSSEY :	Mmes Armelle REISER LAGRUE et Patricia FAGNONI et MM. Luc GIAMBERINI, Patrick GRELOT et Etienne LOGNON
COURCELLES-SUR-NIED :	Mme Nathalie PRUDHOMME et M. Fabrice MULLER
FAILLY :	M. Alain DALSTEIN
GLATIGNY :	/
HAYES :	M. André KEIL
LES ETANGS :	M. Yves LEGENDRE
MAIZEROY :	Mme Nathalie DUBOST
MARSILLY :	Mme Aminata ZIMMER
OGY-MONTOY-FLANVILLE :	Mmes Marina GAUTIER et Anne-Marie MARX, MM. Gilles ADAM et Éric GULINO
PANGE :	M. Roland CHLOUP
RAVILLE :	Mme Delphine BERGER
RETONFEY :	Mme Audrey PINTE et M. Christian PETIT
SAINTE-BARBE :	Mme Nathalie D'ACUNTO
SAINT-HUBERT :	Mme Sylvie RICHARD
SANRY-LES-VIGY :	M. Alexandre KWIATEK
SANRY-SUR-NIED :	Mme Aline KUROWSKA
SERVIGNY-LES-RAVILLE :	M. Raphaël DUPONT (à partir de la DCC_47)
SERVIGNY-LES-SAINTE-BARBE :	M. Joël SIMON
SILLY-SUR-NIED :	M. Serge WOLLJUNG
SORBÉY :	M. Claude SPINELLI
VIGY :	Mmes Audrey ECKER et Nathalie RAVAINÉ et M. Sylvain WEIL
VILLERS-STONCOURT :	M. Eddy CERISEY
VRY :	M. Dominique MAST

Absents excusés :

COURCELLES-CHAUSSEY :	Mme Laure ARZ
GLATIGNY :	Mme Angélique MILLAN
PANGE :	M. Gérald LHENRY



RETONFEY :

M. Norbert NICOLAS

Mme Laure ARZ a donné procuration à M. Etienne LOGNON pour tous les points à l'ordre du jour
Mme Angélique MILLAN a donné procuration à M. Dominique MAST pour tous les points à l'ordre du jour
M. Gérald LHENRY a donné procuration à M. Roland CHLOUP pour tous les points à l'ordre du jour
M. Norbert NICOLAS a donné procuration à M. Christian PETIT pour tous les points à l'ordre du jour

DCC N°2026_57 : ADMINISTRATION GENERALE – Désignation du délégué pour la Commission de suivi de site pour l'installation de la société EPC

Le Président rappelle que les modalités de cette désignation sont régies par l'article L2121-21 du CGCT.

La société EPC exploite un dépôt d'explosifs et de détonateurs sur la commune de Sainte-Barbe, au lieu-dit Bois de Cheuby. Le suivi de ce site est assuré via la commission citée en objet du présent rapport. La CCHCPP siège à cette commission et doit y nommer un délégué. Les communes de Vry et Sainte-Barbe y siègent également.

Avant de désigner les délégués de la CCHCPP à la CSS pour l'installation de la société EPC, le président propose au conseil de mettre en œuvre la clause de l'article L2121-21 du CGCT qui prévoit qu'à l'unanimité le conseil peut décider de ne pas procéder par scrutin secret pour les nominations.

**Le Conseil communautaire,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,
DECIDE :**

- **DE METTRE EN OEUVRE** la clause de l'article L2121-21 du CGCT qui prévoit qu'à l'unanimité le conseil peut décider de ne pas procéder par scrutin secret pour les nominations.

Cette formalité accomplie, M. le Président fait appel à candidature. Pour le poste à pourvoir, une seule candidature s'est présentée : M. André HOUPERT

**Le Conseil communautaire,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,**

DECIDE :

- **DE DESIGNER** M. André HOUPERT comme représentant élu de la CCHCPP à la Commission de suivi de site pour l'installation de la société EPC
- **D'AUTORISER** le Président à signer toute pièce administrative ou financière afférente ;

Fait à Pange le 17 avril 2026

Pour extrait conforme,

Le Président,

Roland CHLOUP



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa publication

Membres du Conseil : 42
Présents : 38
Pouvoirs : 4
Votants : 42
Excusés : 0
Absent : 0

Extrait du Registre des délibérations du Conseil communautaire

Séance du 16 avril 2026

Date de convocation : 10 avril 2026

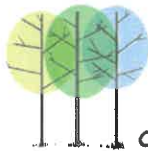
L'an deux mille vingt-six, le 16 avril à 18 heures, en application du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes de Pange, sous la présidence de M. Roland CHLOUP. Mme Delphine BERGER a été désignée secrétaire de séance.

Membres présents :

BAZONCOURT :	M. Olivier ARTUR
BURTONCOURT :	M. André HOUPERT
CHARLEVILLE SOUS BOIS :	M. Jérôme CRIDELICH (à partir de la DCC_40)
COINCY :	M. Olivier DELHOMME
COLLIGNY-MAIZERY :	M. Hervé MESSIN
COURCELLES-CHAUSSEY :	Mmes Armelle REISER LAGRUE et Patricia FAGNONI et MM. Luc GIAMBERINI, Patrick GRELOT et Etienne LOGNON
COURCELLES-SUR-NIED :	Mme Nathalie PRUDHOMME et M. Fabrice MULLER
FAILLY :	M. Alain DALSTEIN
GLATIGNY :	/
HAYES :	M. André KEIL
LES ETANGS :	M. Yves LEGENDRE
MAIZEROY :	Mme Nathalie DUBOST
MARSILLY :	Mme Aminata ZIMMER
OGY-MONTOY-FLANVILLE :	Mmes Marina GAUTIER et Anne-Marie MARX, MM. Gilles ADAM et Éric GULINO
PANGE :	M. Roland CHLOUP
RAVILLE :	Mme Delphine BERGER
RETONFEY :	Mme Audrey PINTE et M. Christian PETIT
SAINTE-BARBE :	Mme Nathalie D'ACUNTO
SAINT-HUBERT :	Mme Sylvie RICHARD
SANRY-LES-VIGY :	M. Alexandre KWIA TEK
SANRY-SUR-NIED :	Mme Aline KUROWSKA
SERVIGNY-LES-RAVILLE :	M. Raphaël DUPONT (à partir de la DCC_47)
SERVIGNY-LES-SAINTE-BARBE :	M. Joël SIMON
SILLY-SUR-NIED :	M. Serge WOLLJUNG
SORBÉY :	M. Claude SPINELLI
VIGY :	Mmes Audrey ECKER et Nathalie RAVAINÉ et M. Sylvain WEIL
VILLERS-STONCOURT :	M. Eddy CERISEY
VRY :	M. Dominique MAST

Absents excusés :

COURCELLES-CHAUSSEY :	Mme Laure ARZ
GLATIGNY :	Mme Angélique MILLAN
PANGE :	M. Gérald LHENRY



RETONFEY :

M. Norbert NICOLAS

Mme Laure ARZ a donné procuration à M. Etienne LOGNON pour tous les points à l'ordre du jour
Mme Angélique MILLAN a donné procuration à M. Dominique MAST pour tous les points à l'ordre du jour
M. Gérald LHENRY a donné procuration à M. Roland CHLOUP pour tous les points à l'ordre du jour
M. Norbert NICOLAS a donné procuration à M. Christian PETIT pour tous les points à l'ordre du jour

DCC N°2026_56 : ADMINISTRATION GENERALE – Désignation des délégués de la CCHCPP au CNAS

Le Président rappelle que le CNAS est une association et que les modalités de désignation des représentants se fait par application de l'article L2121-21 du CGCT.

Concernant le Comité Nationale d'Action Sociale (CNAS), ses statuts prévoient que la CCHCPP désigne 1 délégué des élus, 1 délégué des agents et 1 correspondant des agents.

Avant de désigner le représentant de la CCHCPP, le président propose au conseil de mettre en œuvre la clause de l'article L2121-21 du CGCT qui prévoit qu'à l'unanimité le conseil peut décider de ne pas procéder par scrutin secret pour les nominations.

**Le Conseil communautaire,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,
DECIDE :**

- **DE METTRE EN OEUVRE** la clause de l'article L2121-21 du CGCT qui prévoit qu'à l'unanimité le conseil peut décider de ne pas procéder par scrutin secret pour les nominations.

Cette formalité accomplie, M. le Président fait appel à candidature. Pour le poste à pourvoir, une seule candidature s'est présentée : M. Joël SIMON. Le Président indique que le délégué des agents serait Claire CASTELLAZZI et le correspondant des agents Mme Sophie DAUCHY.

**Le Conseil communautaire,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,**

DECIDE :

- **DE DESIGNER** M. Joël SIMON comme représentant élu de la CCHCPP au CNAS, Mme Claire CASTELLAZZI comme délégué des agents et Mme Sophie DAUCHY comme correspondant des agents ;
- **D'AUTORISER** le Président à signer toute pièce administrative ou financière afférente ;

Fait à Pange le 17 avril 2026

Pour extrait conforme,

Le Président,

Roland CHLOUP



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa publication

Membres du Conseil : 42
Présents : 38
Pouvoirs : 4
Votants : 42
Excusés : 0
Absent : 0

Extrait du Registre des délibérations du Conseil communautaire

Séance du 16 avril 2026

Date de convocation : 10 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le 16 avril à 18 heures, en application du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes de Pange, sous la présidence de M. Roland CHLOUP. Mme Delphine BERGER a été désignée secrétaire de séance.

Membres présents :

BAZONCOURT :	M. Olivier ARTUR
BURTONCOURT :	M. André HOUPERT
CHARLEVILLE SOUS BOIS :	M. Jérôme CRIDELICH (à partir de la DCC_40)
COINCY :	M. Olivier DELHOMME
COLLIGNY-MAIZERY :	M. Hervé MESSIN
COURCELLES-CHAUSSY :	Mmes Armelle REISER LAGRUE et Patricia FAGNONI et MM. Luc GIAMBERINI, Patrick GRELOT et Etienne LOGNON
COURCELLES-SUR-NIED :	Mme Nathalie PRUDHOMME et M. Fabrice MULLER
FAILLY :	M. Alain DALSTEIN
GLATIGNY :	/
HAYES :	M. André KEIL
LES ETANGS :	M. Yves LEGENDRE
MAIZEROY :	Mme Nathalie DUBOST
MARSILLY :	Mme Aminata ZIMMER
OGY-MONTOY-FLANVILLE :	Mmes Marina GAUTIER et Anne-Marie MARX, MM. Gilles ADAM et Éric GULINO
PANGE :	M. Roland CHLOUP
RAVILLE :	Mme Delphine BERGER
RETONFEY :	Mme Audrey PINTE et M. Christian PETIT
SAINTE-BARBE :	Mme Nathalie D'ACUNTO
SAINT-HUBERT :	Mme Sylvie RICHARD
SANRY-LES-VIGY :	M. Alexandre KWIA TEK
SANRY-SUR-NIED :	Mme Aline KUROWSKA
SERVIGNY-LES-RAVILLE :	M. Raphaël DUPONT (à partir de la DCC_47)
SERVIGNY-LES-SAINTE-BARBE :	M. Joël SIMON
SILLY-SUR-NIED :	M. Serge WOLLJUNG
SORBEY :	M. Claude SPINELLI
VIGY :	Mmes Audrey ECKER et Nathalie RAVAINÉ et M. Sylvain WEIL
VILLERS-STONCOURT :	M. Eddy CERISEY
VRY :	M. Dominique MAST

Absents excusés :

COURCELLES-CHAUSSY :	Mme Laure ARZ
GLATIGNY :	Mme Angélique MILLAN
PANGE :	M. Gérald LHENRY



RETONFEY :

M. Norbert NICOLAS

Mme Laure ARZ a donné procuration à M. Etienne LOGNON pour tous les points à l'ordre du jour
Mme Angélique MILLAN a donné procuration à M. Dominique MAST pour tous les points à l'ordre du jour
M. Gérald LHENRY a donné procuration à M. Roland CHLOUP pour tous les points à l'ordre du jour
M. Norbert NICOLAS a donné procuration à M. Christian PETIT pour tous les points à l'ordre du jour

DCC N°2026_55 : ADMINISTRATION GENERALE – Désignation des délégués de la CCHCPP à l'AGURAM

Annule et remplace la délibération précédente DCC N°2026_55 pour erreur matérielle (indication de Moselle Attractivité à la place de l'AGURAM)

Le Président rappelle que l'AGURAM est une association et que les modalités de désignation des représentants se fait par application de l'article L2121-21 du CGCT.

Concernant l'Agence d'Urbanisme des Agglomérations de Moselle (AGURAM), ses statuts prévoient que la CCHCPP désigne 1 représentant pour siéger au sein des instances de l'association.

Avant de désigner le représentant de la CCHCPP, le président propose au conseil de mettre en œuvre la clause de l'article L2121-21 du CGCT qui prévoit qu'à l'unanimité le conseil peut décider de ne pas procéder par scrutin secret pour les nominations.

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE :

- **DE METTRE EN OEUVRE** la clause de l'article L2121-21 du CGCT qui prévoit qu'à l'unanimité le conseil peut décider de ne pas procéder par scrutin secret pour les nominations.

Cette formalité accomplie, M. le Président fait appel à candidature. Pour le poste à pourvoir, une seule candidature s'est présentée : M. Etienne LOGNON.

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE :

- **DE DESIGNER** M. Etienne LOGNON comme représentant de la CCHCPP à l'AGURAM ;
- **D'AUTORISER** le Président à signer toute pièce administrative ou financière afférente ;

Fait à Pange le 17 avril 2026

Pour extrait conforme,

Le Président,

Roland CHLOUP



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa publication

Membres du Conseil : 42
Présents : 38
Pouvoirs : 4
Votants : 42
Excusés : 0
Absent : 0

Extrait du Registre des délibérations du Conseil communautaire

Séance du 16 avril 2026

Date de convocation : 10 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le 16 avril à 18 heures, en application du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes de Pange, sous la présidence de M. Roland CHLOUP. Mme Delphine BERGER a été désignée secrétaire de séance.

Membres présents :

BAZONCOURT :	M. Olivier ARTUR
BURTONCOURT :	M. André HOUPERT
CHARLEVILLE SOUS BOIS :	M. Jérôme CRIDELICH (à partir de la DCC_40)
COINCY :	M. Olivier DELHOMME
COLLIGNY-MAIZERY :	M. Hervé MESSIN
COURCELLES-CHAUSSY :	Mmes Armelle REISER LAGRUE et Patricia FAGNONI et MM. Luc GIAMBERINI, Patrick GRELOT et Etienne LOGNON
COURCELLES-SUR-NIED :	Mme Nathalie PRUDHOMME et M. Fabrice MULLER
FAILLY :	M. Alain DALSTEIN
GLATIGNY :	/
HAYES :	M. André KEIL
LES ETANGS :	M. Yves LEGENDRE
MAIZEROY :	Mme Nathalie DUBOST
MARSILLY :	Mme Aminata ZIMMER
OGY-MONTOY-FLANVILLE :	Mmes Marina GAUTIER et Anne-Marie MARX, MM. Gilles ADAM et Éric GULINO
PANGE :	M. Roland CHLOUP
RAVILLE :	Mme Delphine BERGER
RETONFEY :	Mme Audrey PINTE et M. Christian PETIT
SAINTE-BARBE :	Mme Nathalie D'ACUNTO
SAINT-HUBERT :	Mme Sylvie RICHARD
SANRY-LES-VIGY :	M. Alexandre KWIA TEK
SANRY-SUR-NIED :	Mme Aline KUROWSKA
SERVIGNY-LES-RAVILLE :	M. Raphaël DUPONT (à partir de la DCC_47)
SERVIGNY-LES-SAINTE-BARBE :	M. Joël SIMON
SILLY-SUR-NIED :	M. Serge WOLLJUNG
SORBÉY :	M. Claude SPINELLI
VIGY :	Mmes Audrey ECKER et Nathalie RAVAINÉ et M. Sylvain WEIL
VILLERS-STONCOURT :	M. Eddy CERISEY
VRY :	M. Dominique MAST

Absents excusés :

COURCELLES-CHAUSSY :	Mme Laure ARZ
GLATIGNY :	Mme Angélique MILLAN
PANGE :	M. Gérald LHENRY



RETONFEY :

M. Norbert NICOLAS

Mme Laure ARZ a donné procuration à M. Etienne LOGNON pour tous les points à l'ordre du jour
Mme Angélique MILLAN a donné procuration à M. Dominique MAST pour tous les points à l'ordre du jour
M. Gérald LHENRY a donné procuration à M. Roland CHLOUP pour tous les points à l'ordre du jour
M. Norbert NICOLAS a donné procuration à M. Christian PETIT pour tous les points à l'ordre du jour

DCC N°2026_54 : ADMINISTRATION GENERALE – Désignation des délégués de la CCHCPP à Moselle Attractivité

Le Président rappelle que Moselle Attractivité est une association et que les modalités de désignation des représentants se fait par application de l'article L2121-21 du CGCT. Concernant Moselle Attractivité, ses statuts prévoient que la CCHCPP désigne 1 représentant pour siéger à l'assemblée générale.

Avant de désigner le représentant de la CCHCPP, le président propose au conseil de mettre en œuvre la clause de l'article L2121-21 du CGCT qui prévoit qu'à l'unanimité le conseil peut décider de ne pas procéder par scrutin secret pour les nominations.

**Le Conseil communautaire,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,
DECIDE :**

- **DE METTRE EN OEUVRE** la clause de l'article L2121-21 du CGCT qui prévoit qu'à l'unanimité le conseil peut décider de ne pas procéder par scrutin secret pour les nominations.

Cette formalité accomplie, M. le Président fait appel à candidature. Pour le poste à pourvoir, une seule candidature s'est présentée : M. Gilles ADAM

**Le Conseil communautaire,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,**

DECIDE :

- **DE DESIGNER** M. Gilles ADAM comme représentant de la CCHCPP à Moselle Attractivité ;
- **D'AUTORISER** le Président à signer toute pièce administrative ou financière afférente ;

Fait à Pange le 17 avril 2026

Pour extrait conforme,

Le Président,

Roland CHLOUP



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa publication

Membres du Conseil : 42
Présents : 38
Pouvoirs : 4
Votants : 42
Excusés : 0
Absent : 0

Extrait du Registre des délibérations du Conseil communautaire

Séance du 16 avril 2026

Date de convocation : 10 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le 16 avril à 18 heures, en application du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes de Pange, sous la présidence de M. Roland CHLOUP. Mme Delphine BERGER a été désignée secrétaire de séance.

Membres présents :

BAZONCOURT :	M. Olivier ARTUR
BURTONCOURT :	M. André HOUPERT
CHARLEVILLE SOUS BOIS :	M. Jérôme CRIDELICH (à partir de la DCC_40)
COINCY :	M. Olivier DELHOMME
COLLIGNY-MAIZERY :	M. Hervé MESSIN
COURCELLES-CHAUSSEY :	Mmes Armelle REISER LAGRUE et Patricia FAGNONI et MM. Luc GIAMBERINI, Patrick GRELOT et Etienne LOGNON
COURCELLES-SUR-NIED :	Mme Nathalie PRUDHOMME et M. Fabrice MULLER
FAILLY :	M. Alain DALSTEIN
GLATIGNY :	/
HAYES :	M. André KEIL
LES ETANGS :	M. Yves LEGENDRE
MAIZEROY :	Mme Nathalie DUBOST
MARSILLY :	Mme Aminata ZIMMER
OGY-MONTOY-FLANVILLE :	Mmes Marina GAUTIER et Anne-Marie MARX, MM. Gilles ADAM et Éric GULINO
PANGE :	M. Roland CHLOUP
RAVILLE :	Mme Delphine BERGER
RETONFEY :	Mme Audrey PINTE et M. Christian PETIT
SAINTE-BARBE :	Mme Nathalie D'ACUNTO
SAINT-HUBERT :	Mme Sylvie RICHARD
SANRY-LES-VIGY :	M. Alexandre KWIATEK
SANRY-SUR-NIED :	Mme Aline KUROWSKA
SERVIGNY-LES-RAVILLE :	M. Raphaël DUPONT (à partir de la DCC_47)
SERVIGNY-LES-SAINTE-BARBE :	M. Joël SIMON
SILLY-SUR-NIED :	M. Serge WOLLJUNG
SORBÉY :	M. Claude SPINELLI
VIGY :	Mmes Audrey ECKER et Nathalie RAVAINÉ et M. Sylvain WEIL
VILLERS-STONCOURT :	M. Eddy CERISEY
VRY :	M. Dominique MAST

Absents excusés :

COURCELLES-CHAUSSEY :	Mme Laure ARZ
GLATIGNY :	Mme Angélique MILLAN
PANGE :	M. Gérald LHENRY

RETONFEY :

M. Norbert NICOLAS

Mme Laure ARZ a donné procuration à M. Etienne LOGNON pour tous les points à l'ordre du jour
Mme Angélique MILLAN a donné procuration à M. Dominique MAST pour tous les points à l'ordre du jour
M. Gérald LHENRY a donné procuration à M. Roland CHLOUP pour tous les points à l'ordre du jour
M. Norbert NICOLAS a donné procuration à M. Christian PETIT pour tous les points à l'ordre du jour

DCC N°2026_53 : ADMINISTRATION GENERALE – Désignation des délégués de la CCHCPP à MATEC

Le Président rappelle que MATEC est un établissement public administratif et que les modalités de désignation des représentants se fait par application de l'article L2121-21 du CGCT. Concernant Moselle Agence Technique (MATEC), ses statuts prévoient que la CCHCPP désigne 1 représentant pour siéger à l'assemblée générale.

Avant de désigner les délégués de la CCHCPP à MATEC, le président propose au conseil de mettre en œuvre la clause de l'article L2121-21 du CGCT qui prévoit qu'à l'unanimité le conseil peut décider de ne pas procéder par scrutin secret pour les nominations.

**Le Conseil communautaire,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,
DECIDE :**

- **DE METTRE EN OEUVRE** la clause de l'article L2121-21 du CGCT qui prévoit qu'à l'unanimité le conseil peut décider de ne pas procéder par scrutin secret pour les nominations.

Cette formalité accomplie, M. le Président fait appel à candidature. Pour le poste à pourvoir, une seule candidature s'est présentée : M. Roland CHLOUP.

**Le Conseil communautaire,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,**

DECIDE :

- **DE DESIGNER** M. Roland CHLOUP comme représentant de la CCHCPP à MATEC ;
- **D'AUTORISER** le Président à signer toute pièce administrative ou financière afférente ;

Fait à Pange le 17 avril 2026

Pour extrait conforme,

Le Président,

Roland CHLOUP



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa publication

Membres du Conseil : 42
Présents : 38
Pouvoirs : 4
Votants : 42
Excusés : 0
Absent : 0

Extrait du Registre des délibérations du Conseil communautaire

Séance du 16 avril 2026

Date de convocation : 10 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le 16 avril à 18 heures, en application du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes de Pange, sous la présidence de M. Roland CHLOUP. Mme Delphine BERGER a été désignée secrétaire de séance.

Membres présents :

BAZONCOURT :	M. Olivier ARTUR
BURTONCOURT :	M. André HOUPERT
CHARLEVILLE SOUS BOIS :	M. Jérôme CRIDELICH (à partir de la DCC_40)
COINCY :	M. Olivier DELHOMME
COLLIGNY-MAIZERY :	M. Hervé MESSIN
COURCELLES-CHAUSSEY :	Mmes Armelle REISER LAGRUE et Patricia FAGNONI et MM. Luc GIAMBERINI, Patrick GRELOT et Etienne LOGNON
COURCELLES-SUR-NIED :	Mme Nathalie PRUDHOMME et M. Fabrice MULLER
FAILLY :	M. Alain DALSTEIN
GLATIGNY :	/
HAYES :	M. André KEIL
LES ETANGS :	M. Yves LEGENDRE
MAIZEROY :	Mme Nathalie DUBOST
MARSILLY :	Mme Aminata ZIMMER
OGY-MONTOY-FLANVILLE :	Mmes Marina GAUTIER et Anne-Marie MARX, MM. Gilles ADAM et Éric GULINO
PANGE :	M. Roland CHLOUP
RAVILLE :	Mme Delphine BERGER
RETONFEY :	Mme Audrey PINTE et M. Christian PETIT
SAINTE-BARBE :	Mme Nathalie D'ACUNTO
SAINT-HUBERT :	Mme Sylvie RICHARD
SANRY-LES-VIGY :	M. Alexandre KWIATEK
SANRY-SUR-NIED :	Mme Aline KUROWSKA
SERVIGNY-LES-RAVILLE :	M. Raphaël DUPONT (à partir de la DCC_47)
SERVIGNY-LES-SAINTE-BARBE :	M. Joël SIMON
SILLY-SUR-NIED :	M. Serge WOLLJUNG
SORBÉY :	M. Claude SPINELLI
VIGY :	Mmes Audrey ECKER et Nathalie RAVAINÉ et M. Sylvain WEIL
VILLERS-STONCOURT :	M. Eddy CERISEY
VRY :	M. Dominique MAST

Absents excusés :

COURCELLES-CHAUSSEY :	Mme Laure ARZ
GLATIGNY :	Mme Angélique MILLAN
PANGE :	M. Gérald LHENRY

RETONFEY :

M. Norbert NICOLAS

Mme Laure ARZ a donné procuration à M. Etienne LOGNON pour tous les points à l'ordre du jour
Mme Angélique MILLAN a donné procuration à M. Dominique MAST pour tous les points à l'ordre du jour
M. Gérald LHENRY a donné procuration à M. Roland CHLOUP pour tous les points à l'ordre du jour
M. Norbert NICOLAS a donné procuration à M. Christian PETIT pour tous les points à l'ordre du jour

DCC N°2026_52 : ADMINISTRATION GENERALE – Désignation des délégués de la CCHCPP à l'EPAGE du Nord Mosellan

Le Président rappelle que les dispositions de désignation des délégués dans les syndicats mixtes dont la CCHCPP est membre sont définies à l'article L5711-1 du CGCT. Pour rappel, la CCHCPP adhère à 3 syndicats ou EPAGE chargé de la gestion des cours d'eau. Concernant l'Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux (EPAGE) du Nord Mosellan, les statuts du syndicat prévoient que la CCHCPP désigne 2 délégués titulaires et 2 suppléants. Rappelons que les EPAGE sont des groupements de collectivités constitués en syndicat mixte (article L213-12 du Code de l'environnement).

Pour l'élection des délégués des établissements publics de coopération intercommunale avec ou sans fiscalité propre au comité du syndicat mixte, il est possible de désigner un conseiller communautaire ou tout conseiller municipal d'une commune membre. Avant de désigner les délégués de la CCHCPP au syndicat, le président propose au conseil de mettre en œuvre la clause de l'article L5711-1 du CGCT qui prévoit qu'à l'unanimité le conseil peut décider de ne pas procéder par scrutin secret aux nominations de leurs délégués au sein d'un syndicat mixte.

**Le Conseil communautaire,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,
DECIDE :**

- **DE METTRE EN OEUVRE** la clause de l'article L5711-1 du CGCT qui prévoit qu'à l'unanimité le conseil peut décider de ne pas procéder par scrutin secret aux nominations de leurs délégués au sein d'un syndicat mixte.

Cette formalité accomplie, M. le Président fait appel à candidature. Pour les 4 postes à pourvoir, une seule candidature s'est présentée à chaque appel selon la liste ci-dessous :

- Titulaires : MM. Nicolas RAVAINÉ et Christian TOUSSAINT
- Suppléants : MM. Grégory MICHEL et Alain PERREIN

**Le Conseil communautaire,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,**

DECIDE :

- **DE DESIGNER** les 2 délégués titulaires et les 2 délégués suppléants à l'EPAGE du Nord Mosellan selon la liste ci-dessus ;

Titulaires : MM. Nicolas RAVAINÉ et Christian TOUSSAINT

Suppléants : MM. Grégory MICHEL et Alain PERREIN

- **D'AUTORISER** le Président à signer toute pièce administrative ou financière afférente ;

Fait à Pange le 17 avril 2026
Pour extrait conforme,
Le Président,
Roland CHLOUP



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa publication

Membres du Conseil : 42
Présents : 38
Pouvoirs : 4
Votants : 42
Excusés : 0
Absent : 0

Extrait du Registre des délibérations du Conseil communautaire

Séance du 16 avril 2026

Date de convocation : 10 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le 16 avril à 18 heures, en application du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes de Pange, sous la présidence de M. Roland CHLOUP. Mme Delphine BERGER a été désignée secrétaire de séance.

Membres présents :

BAZONCOURT :	M. Olivier ARTUR
BURTONCOURT :	M. André HOUPERT
CHARLEVILLE SOUS BOIS :	M. Jérôme CRIDELICH (à partir de la DCC_40)
COINCY :	M. Olivier DELHOMME
COLLIGNY-MAIZERY :	M. Hervé MESSIN
COURCELLES-CHAUSSEY :	Mmes Armelle REISER LAGRUE et Patricia FAGNONI et MM. Luc GIAMBERINI, Patrick GRELOT et Etienne LOGNON
COURCELLES-SUR-NIED :	Mme Nathalie PRUDHOMME et M. Fabrice MULLER
FAILLY :	M. Alain DALSTEIN
GLATIGNY :	/
HAYES :	M. André KEIL
LES ETANGS :	M. Yves LEGENDRE
MAIZEROTY :	Mme Nathalie DUBOST
MARSILLY :	Mme Aminata ZIMMER
OGY-MONTOY-FLANVILLE :	Mmes Marina GAUTIER et Anne-Marie MARX, MM. Gilles ADAM et Éric GULINO
PANGE :	M. Roland CHLOUP
RAVILLE :	Mme Delphine BERGER
RETONFEY :	Mme Audrey PINTE et M. Christian PETIT
SAINTE-BARBE :	Mme Nathalie D'ACUNTO
SAINT-HUBERT :	Mme Sylvie RICHARD
SANRY-LES-VIGY :	M. Alexandre KWIA TEK
SANRY-SUR-NIED :	Mme Aline KUROWSKA
SERVIGNY-LES-RAVILLE :	M. Raphaël DUPONT (à partir de la DCC_47)
SERVIGNY-LES-SAINTE-BARBE :	M. Joël SIMON
SILLY-SUR-NIED :	M. Serge WOLLJUNG
SORBÉY :	M. Claude SPINELLI
VIGY :	Mmes Audrey ECKER et Nathalie RAVAINÉ et M. Sylvain WEIL
VILLERS-STONCOURT :	M. Eddy CERISEY
VRY :	M. Dominique MAST

Absents excusés :

COURCELLES-CHAUSSEY :	Mme Laure ARZ
GLATIGNY :	Mme Angélique MILLAN
PANGE :	M. Gérald LHENRY



RETONFEY :

M. Norbert NICOLAS

Mme Laure ARZ a donné procuration à M. Etienne LOGNON pour tous les points à l'ordre du jour
Mme Angélique MILLAN a donné procuration à M. Dominique MAST pour tous les points à l'ordre du jour
M. Gérald LHENRY a donné procuration à M. Roland CHLOUP pour tous les points à l'ordre du jour
M. Norbert NICOLAS a donné procuration à M. Christian PETIT pour tous les points à l'ordre du jour

DCC N°2026_51 : ADMINISTRATION GENERALE – Désignation des délégués de la CCHCPP au Syndicat Mixte des Ruisseaux du Haut Chemin

Le Président rappelle que les dispositions de désignation des délégués dans les syndicats mixtes dont la CCHCPP est membre sont définies à l'article L5711-1 du CGCT. Pour rappel, la CCHCPP adhère à 3 syndicats mixtes ou EPAGE chargés de cette compétence. Concernant le Syndicat Mixte des Ruisseaux du Haut Chemin, les statuts du syndicat prévoient que la CCHCPP désigne 4 délégués titulaires et 4 suppléants.

Pour l'élection des délégués des établissements publics de coopération intercommunale avec ou sans fiscalité propre au comité du syndicat mixte, il est possible de désigner un conseiller communautaire ou tout conseiller municipal d'une commune membre. Avant de désigner les délégués de la CCHCPP au syndicat, le président propose au conseil de mettre en œuvre la clause de l'article L5711-1 du CGCT qui prévoit qu'à l'unanimité le conseil peut décider de ne pas procéder par scrutin secret aux nominations de leurs délégués au sein d'un syndicat mixte.

**Le Conseil communautaire,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,
DECIDE :**

- **DE METTRE EN OEUVRE** la clause de l'article L5711-1 du CGCT qui prévoit qu'à l'unanimité le conseil peut décider de ne pas procéder par scrutin secret aux nominations de leurs délégués au sein d'un syndicat mixte.

Cette formalité accomplie, M. le Président fait appel à candidature. Pour les 4 postes à pourvoir, une seule candidature s'est présentée à chaque appel selon la liste ci-dessous :

- Titulaires : Mme Delphine BERGER et MM. Nicolas RAVAINÉ, François HENNEQUIN et Joseph LOMANTO
- Suppléants : MM. Laurent EHLINGER, Sylvain WEIL, Claude SPINELLI et Francis JEANDEL

**Le Conseil communautaire,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,**

DECIDE :

- **DE DESIGNER** les 4 délégués titulaires et les délégués suppléants au Syndicat Mixte des Ruisseaux du Haut Chemin selon la liste ci-dessous :

Titulaires : Mme Delphine BERGER et MM. Nicolas RAVAINÉ, François HENNEQUIN et Joseph LOMANTO

Suppléants : MM. Laurent EHLINGER, Sylvain WEIL, Claude SPINELLI et Francis JEANDEL

- **D'AUTORISER** le Président à signer toute pièce administrative ou financière afférente ;

Fait à Pange le 17 avril 2026

Pour extrait conforme,

Le Président,

Roland CHLOUP



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa publication

Membres du Conseil : 42

Présents : 38

Pouvoirs : 4

Votants : 42

Excusés : 0

Absent : 0

Extrait du Registre des délibérations du Conseil communautaire

Séance du 16 avril 2026

Date de convocation : 10 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le 16 avril à 18 heures, en application du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes de Pange, sous la présidence de M. Roland CHLOUP. Mme Delphine BERGER a été désignée secrétaire de séance.

Membres présents :

BAZONCOURT :	M. Olivier ARTUR
BURTONCOURT :	M. André HOUPERT
CHARLEVILLE SOUS BOIS :	M. Jérôme CRIDELICH (à partir de la DCC_40)
COINCY :	M. Olivier DELHOMME
COLLIGNY-MAIZERY :	M. Hervé MESSIN
COURCELLES-CHAUSSY :	Mmes Armelle REISER LAGRUE et Patricia FAGNONI et MM. Luc GIAMBERINI, Patrick GRELOT et Etienne LOGNON
COURCELLES-SUR-NIED :	Mme Nathalie PRUDHOMME et M. Fabrice MULLER
FAILLY :	M. Alain DALSTEIN
GLATIGNY :	/
HAYES :	M. André KEIL
LES ETANGS :	M. Yves LEGENDRE
MAIZEROY :	Mme Nathalie DUBOST
MARSILLY :	Mme Aminata ZIMMER
OGY-MONTOY-FLANVILLE :	Mmes Marina GAUTIER et Anne-Marie MARX, MM. Gilles ADAM et Éric GULINO
PANGE :	M. Roland CHLOUP
RAVILLE :	Mme Delphine BERGER
RETONFEY :	Mme Audrey PINTE et M. Christian PETIT
SAINTE-BARBE :	Mme Nathalie D'ACUNTO
SAINTE-HUBERT :	Mme Sylvie RICHARD
SANRY-LES-VIGY :	M. Alexandre KWIA TEK
SANRY-SUR-NIED :	Mme Aline KUROWSKA
SERVIGNY-LES-RAVILLE :	M. Raphaël DUPONT (à partir de la DCC_47)
SERVIGNY-LES-SAINTE-BARBE :	M. Joël SIMON
SILLY-SUR-NIED :	M. Serge WOLLJUNG
SORBÉY :	M. Claude SPINELLI
VIGY :	Mmes Audrey ECKER et Nathalie RAVAINÉ et M. Sylvain WEIL
VILLERS-STONCOURT :	M. Eddy CERISEY
VRY :	M. Dominique MAST

Absents excusés :

COURCELLES-CHAUSSY :	Mme Laure ARZ
GLATIGNY :	Mme Angélique MILLAN
PANGE :	M. Gérald LHENRY

RETONFEY :

M. Norbert NICOLAS

Mme Laure ARZ a donné procuration à M. Etienne LOGNON pour tous les points à l'ordre du jour
Mme Angélique MILLAN a donné procuration à M. Dominique MAST pour tous les points à l'ordre du jour
M. Gérald LHENRY a donné procuration à M. Roland CHLOUP pour tous les points à l'ordre du jour
M. Norbert NICOLAS a donné procuration à M. Christian PETIT pour tous les points à l'ordre du jour

DCC N°2026_50 : ADMINISTRATION GENERALE – Désignation des délégués de la CCHCPP à l'EPAGE des 3 Nied

Le Président rappelle que les dispositions de désignation des délégués dans les syndicats mixtes dont la CCHCPP est membre sont définies à l'article L5711-1 du CGCT. Pour rappel, la CCHCPP adhère à 3 syndicats ou EPAGE. Concernant l'Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux (EPAGE) des 3 Nied, les statuts du syndicat prévoient que la CCHCPP désigne 2 délégués titulaires et 2 suppléants. Rappelons que les EPAGE sont des groupements de collectivités constitués en syndicat mixte (article L213-12 du Code de l'environnement).

Pour l'élection des délégués des établissements publics de coopération intercommunale avec ou sans fiscalité propre au comité du syndicat mixte, il est possible de désigner un conseiller communautaire ou tout conseiller municipal d'une commune membre. Avant de désigner les délégués de la CCHCPP au syndicat, le président propose au conseil de mettre en œuvre la clause de l'article L5711-1 du CGCT qui prévoit qu'à l'unanimité le conseil peut décider de ne pas procéder par scrutin secret aux nominations de leurs délégués au sein d'un syndicat mixte.

**Le Conseil communautaire,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,
DECIDE :**

- **DE METTRE EN OEUVRE** la clause de l'article L5711-1 du CGCT qui prévoit qu'à l'unanimité le conseil peut décider de ne pas procéder par scrutin secret aux nominations de leurs délégués au sein d'un syndicat mixte.

Cette formalité accomplie, M. le Président fait appel à candidature. Pour les 4 postes à pourvoir, une seule candidature s'est présentée à chaque appel selon la liste ci-dessous :

- Titulaires : Mme Delphine BERGER et M. Guillaume BERNEZ
- Suppléants : Mme Nathalie DUBOST et M. Fabrice MULLER

**Le Conseil communautaire,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,**

DECIDE :

- **DE DESIGNER** les 2 délégués titulaires et les délégués suppléants à l'EPAGE des 3 Nied selon la liste ci-dessous
Titulaires : Mme Delphine BERGER et M. Guillaume BERNEZ
Suppléants : Mme Nathalie DUBOST et M. Fabrice MULLER

- **D'AUTORISER** le Président à signer toute pièce administrative ou financière afférente ;

Fait à Pange le 17 avril 2026
Pour extrait conforme,
Le Président,
Roland CHLOUP



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa publication

Membres du Conseil : 42

Présents : 38

Pouvoirs : 4

Votants : 42

Excusés : 0

Absent : 0

Extrait du Registre des délibérations du Conseil communautaire

Séance du 16 avril 2026

Date de convocation : 10 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le 16 avril à 18 heures, en application du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes de Pange, sous la présidence de M. Roland CHLOUP. Mme Delphine BERGER a été désignée secrétaire de séance.

Membres présents :

BAZONCOURT :	M. Olivier ARTUR
BURTONCOURT :	M. André HOUPERT
CHARLEVILLE SOUS BOIS :	M. Jérôme CRIDELICH (à partir de la DCC_40)
COINCY :	M. Olivier DELHOMME
COLLIGNY-MAIZERY :	M. Hervé MESSIN
COURCELLES-CHAUSSEY :	Mmes Armelle REISER LAGRUE et Patricia FAGNONI et MM. Luc GIAMBERINI, Patrick GRELOT et Etienne LOGNON
COURCELLES-SUR-NIED :	Mme Nathalie PRUDHOMME et M. Fabrice MULLER
FAILLY :	M. Alain DALSTEIN
GLATIGNY :	/
HAYES :	M. André KEIL
LES ETANGS :	M. Yves LEGENDRE
MAIZEROY :	Mme Nathalie DUBOST
MARSILLY :	Mme Aminata ZIMMER
OGY-MONTOY-FLANVILLE :	Mmes Marina GAUTIER et Anne-Marie MARX, MM. Gilles ADAM et Éric GULINO
PANGE :	M. Roland CHLOUP
RAVILLE :	Mme Delphine BERGER
RETONFEY :	Mme Audrey PINTE et M. Christian PETIT
SAINTE-BARBE :	Mme Nathalie D'ACUNTO
SAINT-HUBERT :	Mme Sylvie RICHARD
SANRY-LES-VIGY :	M. Alexandre KWIA TEK
SANRY-SUR-NIED :	Mme Aline KUROWSKA
SERVIGNY-LES-RAVILLE :	M. Raphaël DUPONT (à partir de la DCC_47)
SERVIGNY-LES-SAINTE-BARBE :	M. Joël SIMON
SILLY-SUR-NIED :	M. Serge WOLLJUNG
SORBÉY :	M. Claude SPINELLI
VIGY :	Mmes Audrey ECKER et Nathalie RAVAINÉ et M. Sylvain WEIL
VILLERS-STONCOURT :	M. Eddy CERISEY
VRY :	M. Dominique MAST

Absents excusés :

COURCELLES-CHAUSSEY :	Mme Laure ARZ
GLATIGNY :	Mme Angélique MILLAN
PANGE :	M. Gérald LHENRY



RETONFEY :

M. Norbert NICOLAS

Mme Laure ARZ a donné procuration à M. Etienne LOGNON pour tous les points à l'ordre du jour
Mme Angélique MILLAN a donné procuration à M. Dominique MAST pour tous les points à l'ordre du jour
M. Gérald LHENRY a donné procuration à M. Roland CHLOUP pour tous les points à l'ordre du jour
M. Norbert NICOLAS a donné procuration à M. Christian PETIT pour tous les points à l'ordre du jour

DCC N°2026_49 : ADMINISTRATION GENERALE – Désignation des délégués de la CCHCPP à Moselle Fibre

Le Président rappelle que les dispositions de désignation des délégués dans les syndicats mixtes dont la CCHCPP est membre sont définies à l'article L5711-1 du CGCT.

Concernant le Syndicat Moselle Fibre, les statuts du syndicat prévoient que la CCHCPP désigne 1 délégué titulaire et 1 suppléant.

Pour l'élection des délégués des établissements publics de coopération intercommunale avec ou sans fiscalité propre au comité du syndicat mixte, il est possible de désigner un conseiller communautaire ou tout conseiller municipal d'une commune membre.

Avant de désigner les délégués de la CCHCPP au syndicat, le président propose au conseil de mettre en œuvre la clause de l'article L5711-1 du CGCT qui prévoit qu'à l'unanimité le conseil peut décider de ne pas procéder par scrutin secret aux nominations de leurs délégués au sein d'un syndicat mixte.

**Le Conseil communautaire,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,
DECIDE :**

- **DE METTRE EN OEUVRE** la clause de l'article L5711-1 du CGCT qui prévoit qu'à l'unanimité le conseil peut décider de ne pas procéder par scrutin secret aux nominations de leurs délégués au sein d'un syndicat mixte.

Cette formalité accomplie, M. le Président fait appel à candidature. Pour les 2 postes à pourvoir, une seule candidature s'est présentée à chaque appel : M. Serge WOLLJUNG comme titulaire, M. Roland CHLOUP comme suppléant

**Le Conseil communautaire,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,**

DECIDE :

- **DE DESIGNER** M. Serge WOLLJUNG comme délégué titulaire et M. Roland CHLOUP comme délégué suppléant à Moselle Fibre;
- **D'AUTORISER** le Président à signer toute pièce administrative ou financière afférente ;

Fait à Pange le 17 avril 2026
Pour extrait conforme,
Le Président,
Roland CHLOUP



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa publication

Membres du Conseil : 42

Présents : 38

Pouvoirs : 4

Votants : 42

Excusés : 0

Absent : 0

Extrait du Registre des délibérations du Conseil communautaire

Séance du 16 avril 2026

Date de convocation : 10 avril 2026

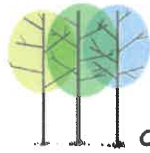
L'an deux mille vingt-six, le 16 avril à 18 heures, en application du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes de Pange, sous la présidence de M. Roland CHLOUP. Mme Delphine BERGER a été désignée secrétaire de séance.

Membres présents :

BAZONCOURT :	M. Olivier ARTUR
BURTONCOURT :	M. André HOUPERT
CHARLEVILLE SOUS BOIS :	M. Jérôme CRIDELICH (à partir de la DCC_40)
COINCY :	M. Olivier DELHOMME
COLLIGNY-MAIZERY :	M. Hervé MESSIN
COURCELLES-CHAUSSEY :	Mmes Armelle REISER LAGRUE et Patricia FAGNONI et MM. Luc GIAMBERINI, Patrick GRELOT et Etienne LOGNON
COURCELLES-SUR-NIED :	Mme Nathalie PRUDHOMME et M. Fabrice MULLER
FAILLY :	M. Alain DALSTEIN
GLATIGNY :	/
HAYES :	M. André KEIL
LES ETANGS :	M. Yves LEGENDRE
MAIZEROY :	Mme Nathalie DUBOST
MARSILLY :	Mme Aminata ZIMMER
OGY-MONTOY-FLANVILLE :	Mmes Marina GAUTIER et Anne-Marie MARX, MM. Gilles ADAM et Éric GULINO
PANGE :	M. Roland CHLOUP
RAVILLE :	Mme Delphine BERGER
RETONFEY :	Mme Audrey PINTE et M. Christian PETIT
SAINTE-BARBE :	Mme Nathalie D'ACUNTO
SAINT-HUBERT :	Mme Sylvie RICHARD
SANRY-LES-VIGY :	M. Alexandre KWIA TEK
SANRY-SUR-NIED :	Mme Aline KUROWSKA
SERVIGNY-LES-RAVILLE :	M. Raphaël DUPONT (à partir de la DCC_47)
SERVIGNY-LES-SAINTE-BARBE :	M. Joël SIMON
SILLY-SUR-NIED :	M. Serge WOLLJUNG
SORBÉY :	M. Claude SPINELLI
VIGY :	Mmes Audrey ECKER et Nathalie RAVAINÉ et M. Sylvain WEIL
VILLERS-STONCOURT :	M. Eddy CERISEY
VRY :	M. Dominique MAST

Absents excusés :

COURCELLES-CHAUSSEY :	Mme Laure ARZ
GLATIGNY :	Mme Angélique MILLAN
PANGE :	M. Gérald LHENRY



Mme Laure ARZ a donné procuration à M. Etienne LOGNON pour tous les points à l'ordre du jour
Mme Angélique MILLAN a donné procuration à M. Dominique MAST pour tous les points à l'ordre du jour
M. Gérald LHENRY a donné procuration à M. Roland CHLOUP pour tous les points à l'ordre du jour
M. Norbert NICOLAS a donné procuration à M. Christian PETIT pour tous les points à l'ordre du jour

DCC N°2026_48 : ADMINISTRATION GENERALE – Désignation des délégués de la CCHCPP au SCOTAM

Le Président rappelle que les dispositions de désignation des délégués dans les syndicats mixtes dont la CCHCPP est membre sont définies à l'article L5711-1 du CGCT. Concernant le Syndicat du Schéma de Cohérence Territoriale de l'Agglomération Messine (SCOTAM), les statuts du syndicat prévoient que la CCHCPP désigne 3 délégués titulaires et 3 suppléants.

Pour l'élection des délégués des établissements publics de coopération intercommunale avec ou sans fiscalité propre au comité du syndicat mixte, il est possible de désigner un conseiller communautaire ou tout conseiller municipal d'une commune membre.

Avant de désigner les délégués de la CCHCPP au syndicat, le président propose au conseil de mettre en œuvre la clause de l'article L5711-1 du CGCT qui prévoit qu'à l'unanimité le conseil peut décider de ne pas procéder par scrutin secret aux nominations de leurs délégués au sein d'un syndicat mixte.

**Le Conseil communautaire,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,**

DECIDE :

- **DE METTRE EN OEUVRE** la clause de l'article L5711-1 du CGCT qui prévoit qu'à l'unanimité le conseil peut décider de ne pas procéder par scrutin secret aux nominations de leurs délégués au sein d'un syndicat mixte.

Cette formalité accomplie, M. le Président fait appel à candidature. Pour les 6 postes à pourvoir, une seule candidature s'est présentée à chaque appel selon la liste ci-dessous :

- Titulaires : Mme Audrey PINTE, MM. Etienne LOGNON et André HOUPERT,
- Suppléants : MM. Joël SIMON, Olivier DELHOMME, Christian PETIT

**Le Conseil communautaire,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,**

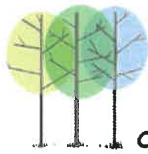
DECIDE :

- **DE DESIGNER** les 3 délégués titulaires et les 3 délégués suppléants au SCOTAM comme suit :
Titulaires : Mme Audrey PINTE, MM. Etienne LOGNON et André HOUPERT,
Suppléants : MM. Joël SIMON, Olivier DELHOMME et Christian PETIT
- **D'AUTORISER** le Président à signer toute pièce administrative ou financière afférente ;

Fait à Pange le 17 avril 2026
Pour extrait conforme,
Le Président,
Roland CHLOUP



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa publication



Membres du Conseil : 42

Présents : 38

Pouvoirs : 4

Votants : 42

Excusés : 0

Absent : 0

Extrait du Registre des délibérations du Conseil communautaire

Séance du 16 avril 2026

Date de convocation : 10 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le 16 avril à 18 heures, en application du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes de Pange, sous la présidence de M. Roland CHLOUP. Mme Delphine BERGER a été désignée secrétaire de séance.

Membres présents :

BAZONCOURT :	M. Olivier ARTUR
BURTONCOURT :	M. André HOUPERT
CHARLEVILLE SOUS BOIS :	M. Jérôme CRIDELICH (à partir de la DCC_40)
COINCY :	M. Olivier DELHOMME
COLLIGNY-MAIZERY :	M. Hervé MESSIN
COURCELLES-CHAUSSEY :	Mmes Armelle REISER LAGRUE et Patricia FAGNONI et MM. Luc GIAMBERINI, Patrick GRELOT et Etienne LOGNON
COURCELLES-SUR-NIED :	Mme Nathalie PRUDHOMME et M. Fabrice MULLER
FAILLY :	M. Alain DALSTEIN
GLATIGNY :	/
HAYES :	M. André KEIL
LES ETANGS :	M. Yves LEGENDRE
MAIZEROY :	Mme Nathalie DUBOST
MARSILLY :	Mme Aminata ZIMMER
OGY-MONTOY-FLANVILLE :	Mmes Marina GAUTIER et Anne-Marie MARX, MM. Gilles ADAM et Éric GULINO
PANGE :	M. Roland CHLOUP
RAVILLE :	Mme Delphine BERGER
RETONFEY :	Mme Audrey PINTE et M. Christian PETIT
SAINTE-BARBE :	Mme Nathalie D'ACUNTO
SAINT-HUBERT :	Mme Sylvie RICHARD
SANRY-LES-VIGY :	M. Alexandre KWIA TEK
SANRY-SUR-NIED :	Mme Aline KUROWSKA
SERVIGNY-LES-RAVILLE :	M. Raphaël DUPONT (à partir de la DCC_47)
SERVIGNY-LES-SAINTE-BARBE :	M. Joël SIMON
SILLY-SUR-NIED :	M. Serge WOLLJUNG
SORBÉY :	M. Claude SPINELLI
VIGY :	Mmes Audrey ECKER et Nathalie RAVAINÉ et M. Sylvain WEIL
VILLERS-STONCOURT :	M. Eddy CERISEY
VRY :	M. Dominique MAST

Absents excusés :

COURCELLES-CHAUSSEY :	Mme Laure ARZ
GLATIGNY :	Mme Angélique MILLAN
PANGE :	M. Gérald LHENRY

RETONFEY :

M. Norbert NICOLAS

Mme Laure ARZ a donné procuration à M. Etienne LOGNON pour tous les points à l'ordre du jour
Mme Angélique MILLAN a donné procuration à M. Dominique MAST pour tous les points à l'ordre du jour
M. Gérald LHENRY a donné procuration à M. Roland CHLOUP pour tous les points à l'ordre du jour
M. Norbert NICOLAS a donné procuration à M. Christian PETIT pour tous les points à l'ordre du jour

DCC N°2026_47 : ADMINISTRATION GENERALE – Désignation des délégués de la CCHCPP au SERM

Le Président rappelle que les dispositions de désignation des délégués dans les syndicats mixtes dont la CCHCPP est membre sont définies à l'article L5711-1 du CGCT. Pour rappel, la CCHCPP adhère à 3 syndicats des eaux.

Concernant le Syndicat des Eaux de la Région Messine (SERM), les statuts du syndicat prévoient que la CCHCPP désigne 1 délégué titulaire et 1 suppléant. La CCHCPP adhère au SERM pour le périmètre des communes de Charleville-sous-Bois, Coincy, Faily, Glatigny, Hayes, Marsilly, Ogy-Montoy-Flanville, Retonfey, Sainte-Barbe, Sanry-lès-Vigy, Servigny-lès-Sainte-Barbe et Vry.

Pour l'élection des délégués des établissements publics de coopération intercommunale avec ou sans fiscalité propre au comité du syndicat mixte, il est possible de désigner un conseiller communautaire ou tout conseiller municipal d'une commune membre. Avant de désigner les délégués de la CCHCPP au syndicat, le président propose au conseil de mettre en œuvre la clause de l'article L5711-1 du CGCT qui prévoit qu'à l'unanimité le conseil peut décider de ne pas procéder par scrutin secret aux nominations de leurs délégués au sein d'un syndicat mixte.

**Le Conseil communautaire,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,
DECIDE :**

- **DE METTRE EN OEUVRE** la clause de l'article L5711-1 du CGCT qui prévoit qu'à l'unanimité le conseil peut décider de ne pas procéder par scrutin secret aux nominations de leurs délégués au sein d'un syndicat mixte.

Cette formalité accomplie, M. le Président fait appel à candidature. Pour les 2 postes à pourvoir, une seule candidature s'est présentée à chaque appel selon la liste ci-après : TITULAIRE : M. Roland CHLOUP / SUPPLEANT : M. Laurent EHLINGER.

**Le Conseil communautaire,
Après en avoir délibéré à la majorité (3 voix contre : Mme Audrey PINTE et M. Christian PETIT (procuration de M. Norbert NICOLAS)),**

DECIDE :

- **DE DESIGNER** Roland CHLOUP comme délégué titulaire et Laurent EHLINGER comme délégué suppléant au SERM ;
- **D'AUTORISER** le Président à signer toute pièce administrative ou financière afférente ;

Fait à Pange le 17 avril 2026

Pour extrait conforme,

Le Président,

Roland CHLOUP



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa publication

Membres du Conseil : 42
Présents : 37
Pouvoirs : 4
Votants : 41
Excusés : 1
Absent : 0

Extrait du Registre des délibérations du Conseil communautaire

Séance du 16 avril 2026

Date de convocation : 10 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le 16 avril à 18 heures, en application du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes de Pange, sous la présidence de M. Roland CHLOUP. Mme Delphine BERGER a été désignée secrétaire de séance.

Membres présents :

BAZONCOURT :	M. Olivier ARTUR
BURTONCOURT :	M. André HOUPERT
CHARLEVILLE SOUS BOIS :	M. Jérôme CRIDELICH (à partir de la DCC_40)
COINCY :	M. Olivier DELHOMME
COLLIGNY-MAIZERY :	M. Hervé MESSIN
COURCELLES-CHAUSSY :	Mmes Armelle REISER LAGRUE et Patricia FAGNONI et MM. Luc GIAMBERINI, Patrick GRELOT et Etienne LOGNON
COURCELLES-SUR-NIED :	Mme Nathalie PRUDHOMME et M. Fabrice MULLER
FAILLY :	M. Alain DALSTEIN
GLATIGNY :	/
HAYES :	M. André KEIL
LES ETANGS :	M. Yves LEGENDRE
MAIZEROY :	Mme Nathalie DUBOST
MARSILLY :	Mme Aminata ZIMMER
OGY-MONTOY-FLANVILLE :	Mmes Marina GAUTIER et Anne-Marie MARX, MM. Gilles ADAM et Éric GULINO
PANGE :	M. Roland CHLOUP
RAVILLE :	Mme Delphine BERGER
RETONFEY :	Mme Audrey PINTE et M. Christian PETIT
SAINTE-BARBE :	Mme Nathalie D'ACUNTO
SAINT-HUBERT :	Mme Sylvie RICHARD
SANRY-LES-VIGY :	M. Alexandre KWIA TEK
SANRY-SUR-NIED :	Mme Aline KUROWSKA
SERVIGNY-LES-RAVILLE :	/
SERVIGNY-LES-SAINTE-BARBE :	M. Joël SIMON
SILLY-SUR-NIED :	M. Serge WOLLJUNG
SORBÉY :	M. Claude SPINELLI
VIGY :	Mmes Audrey ECKER et Nathalie RAVAINÉ et M. Sylvain WEIL
VILLERS-STONCOURT :	M. Eddy CERISEY
VRY :	M. Dominique MAST

Absents excusés :

COURCELLES-CHAUSSY :	Mme Laure ARZ
GLATIGNY :	Mme Angélique MILLAN
PANGE :	M. Gérald LHENRY

RETONFEY : M. Norbert NICOLAS
SERVIGNY-LES-RAVILLE : M. Raphaël DUPONT

Mme Laure ARZ a donné procuration à M. Etienne LOGNON pour tous les points à l'ordre du jour
Mme Angélique MILLAN a donné procuration à M. Dominique MAST pour tous les points à l'ordre du jour
M. Gérald LHENRY a donné procuration à M. Roland CHLOUP pour tous les points à l'ordre du jour
M. Norbert NICOLAS a donné procuration à M. Christian PETIT pour tous les points à l'ordre du jour

DCC N°2026_46 : ADMINISTRATION GENERALE – Désignation des délégués de la CCHCPP au SIDEET

Le Président rappelle que les dispositions de désignation des délégués dans les syndicats mixtes dont la CCHCPP est membre sont définies à l'article L5711-1 du CGCT. Pour rappel, la CCHCPP adhère à 3 syndicats des eaux.

Concernant le Syndicat Intercommunal des Eaux de l'Est Thionillois (SIDEET), les statuts du syndicat prévoient un certain nombre de délégués par commune de son périmètre. Cela signifie pour la CCHCPP un total de 4 délégués titulaires et 2 délégués suppléants à désigner. Pour rappel, lorsque les communes étaient adhérentes, la répartition s'établissait comme suit :

- 2 délégués pour Vigy et 2 pour Saint-Hubert, auxquels il conviendra de prévoir 2 suppléants

Pour l'élection des délégués des établissements publics de coopération intercommunale avec ou sans fiscalité propre au comité du syndicat mixte, il est possible de désigner un conseiller communautaire ou tout conseiller municipal d'une commune membre.

Avant de désigner les délégués de la CCHCPP au syndicat, le président propose au conseil de mettre en œuvre la clause de l'article L5711-1 du CGCT qui prévoit qu'à l'unanimité le conseil peut décider de ne pas procéder par scrutin secret aux nominations de leurs délégués au sein d'un syndicat mixte.

Le Conseil communautaire,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,
DECIDE :

- **DE METTRE EN OEUVRE** la clause de l'article L5711-1 du CGCT qui prévoit qu'à l'unanimité le conseil peut décider de ne pas procéder par scrutin secret aux nominations de leurs délégués au sein d'un syndicat mixte.

Cette formalité accomplie, M. le Président fait appel à candidature. Pour les 4 postes à pourvoir, une seule candidature s'est présentée à chaque appel selon la liste ci-dessous :

Délégués titulaires : MM. Pierre KIRCHAMNN, Franck VENAIL, Sylvain WEIL et Daniel GIEREND
Délégués suppléants : Mme Audrey ECKER et M. Christian TOUSSAINT

Le Conseil communautaire,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE :

- **DE DESIGNER** les 4 délégués au SIDEET selon la liste ci-dessus ;

Délégués titulaires : MM. Pierre KIRCHAMNN, Franck VENAIL, Sylvain WEIL et Daniel GIEREND
Délégués suppléants : Mme Audrey ECKER et M. Christian TOUSSAINT



- **D'AUTORISER** le Président à signer toute pièce administrative ou financière afférente ;

Fait à Pange le 17 avril 2026

Pour extrait conforme,

Le Président,

Roland CHLOUP



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa publication

Membres du Conseil : 42

Présents : 37

Pouvoirs : 4

Votants : 41

Excusés : 1

Absent : 0

Extrait du Registre des délibérations du Conseil communautaire

Séance du 16 avril 2026

Date de convocation : 10 avril 2026

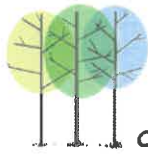
L'an deux mille vingt-six, le 16 avril à 18 heures, en application du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes de Pange, sous la présidence de M. Roland CHLOUP. Mme Delphine BERGER a été désignée secrétaire de séance.

Membres présents :

BAZONCOURT :	M. Olivier ARTUR
BURTONCOURT :	M. André HOUPERT
CHARLEVILLE SOUS BOIS :	M. Jérôme CRIDELICH (à partir de la DCC_40)
COINCY :	M. Olivier DELHOMME
COLLIGNY-MAIZERY :	M. Hervé MESSIN
COURCELLES-CHAUSSEY :	Mmes Armelle REISER LAGRUE et Patricia FAGNONI et MM. Luc GIAMBERINI, Patrick GRELOT et Etienne LOGNON
COURCELLES-SUR-NIED :	Mme Nathalie PRUDHOMME et M. Fabrice MULLER
FAILLY :	M. Alain DALSTEIN
GLATIGNY :	/
HAYES :	M. André KEIL
LES ETANGS :	M. Yves LEGENDRE
MAIZEROY :	Mme Nathalie DUBOST
MARSILLY :	Mme Aminata ZIMMER
OGY-MONTOY-FLANVILLE :	Mmes Marina GAUTIER et Anne-Marie MARX, MM. Gilles ADAM et Éric GULINO
PANGE :	M. Roland CHLOUP
RAVILLE :	Mme Delphine BERGER
RETONFEY :	Mme Audrey PINTE et M. Christian PETIT
SAINTE-BARBE :	Mme Nathalie D'ACUNTO
SAINT-HUBERT :	Mme Sylvie RICHARD
SANRY-LES-VIGY :	M. Alexandre KWIATEK
SANRY-SUR-NIED :	Mme Aline KUROWSKA
SERVIGNY-LES-RAVILLE :	/
SERVIGNY-LES-SAINTE-BARBE :	M. Joël SIMON
SILLY-SUR-NIED :	M. Serge WOLLJUNG
SORBÉY :	M. Claude SPINELLI
VIGY :	Mmes Audrey ECKER et Nathalie RAVAINÉ et M. Sylvain WEIL
VILLERS-STONCOURT :	M. Eddy CERISEY
VRY :	M. Dominique MAST

Absents excusés :

COURCELLES-CHAUSSEY :	Mme Laure ARZ
GLATIGNY :	Mme Angélique MILLAN
PANGE :	M. Gérald LHENRY



RETONFEY : M. Norbert NICOLAS
SERVIGNY-LES-RAVILLE : M. Raphaël DUPONT

Mme Laure ARZ a donné procuration à M. Etienne LOGNON pour tous les points à l'ordre du jour
Mme Angélique MILLAN a donné procuration à M. Dominique MAST pour tous les points à l'ordre du jour
M. Gérald LHENRY a donné procuration à M. Roland CHLOUP pour tous les points à l'ordre du jour
M. Norbert NICOLAS a donné procuration à M. Christian PETIT pour tous les points à l'ordre du jour

DCC N°2026_45 : ADMINISTRATION GENERALE – Désignation des délégués de la CCHCPP au SEBVF

Le Président rappelle que les dispositions de désignation des délégués dans les syndicats mixtes dont la CCHCPP est membre sont définies à l'article L5711-1 du CGCT. Pour rappel, la CCHCPP adhère à 3 syndicats des eaux.

Concernant le Syndicat des Eaux de Basse-Vigneulles Faulquemont (SEBVF), les statuts du syndicat prévoient un certain nombre de délégués par commune de son périmètre. Cela signifie pour la CCHCPP un total de 34 délégués à désigner. Pour rappel, lorsque les communes étaient adhérentes, la répartition s'établissait comme suit

- 2 délégués pour Bazoncourt, Raville, Servigny-lès-Raville, Sully-sur-Nied, Villers-Stoncourt, Colligny-Maizery, Pange, Sanry-sur-Nied, Maizeroy, Sorbey et Les Etangs
- 4 délégués pour Courcelles-sur-Nied
- 8 délégués pour Courcelles-Chaussy

Pour l'élection des délégués des établissements publics de coopération intercommunale avec ou sans fiscalité propre au comité du syndicat mixte, il est possible de désigner un conseiller communautaire ou tout conseiller municipal d'une commune membre.

Avant de désigner les délégués de la CCHCPP au syndicat, le président propose au conseil de mettre en œuvre la clause de l'article L5711-1 du CGCT qui prévoit qu'à l'unanimité le conseil peut décider de ne pas procéder par scrutin secret aux nominations de leurs délégués au sein d'un syndicat mixte.

**Le Conseil communautaire,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,
DECIDE :**

- **DE METTRE EN OEUVRE** la clause de l'article L5711-1 du CGCT qui prévoit qu'à l'unanimité le conseil peut décider de ne pas procéder par scrutin secret aux nominations de leurs délégués au sein d'un syndicat mixte.

Cette formalité accomplie, M. le Président fait appel à candidature. Pour les 34 postes à pourvoir, une seule candidature s'est présentée à chaque appel selon la liste ci-dessous :

- Mmes Catherine WEDERICH, Nathalie ECOFFET, Cathia BECKER, Nathalie DUBOST, Dominique LUBNAU, Nathalie PRUDHOMME, Patricia FAGNONI
- MM. Patrick SCHWARTZ, Olivier ARTUR, Cyrille BECKER, André ERHARD, Raphaël DUPONT, Bernard KREBS, Christophe AMADIEU, Hervé MESSIN, Xavier LACOURT, Roland CHLOUP, Lionel ZABRESCAK, Patrice DOSDAT, Julien FAURE, Claude SPINELLI, Thierry REDELER, Gabriele EGIDIO, Jean-Marc CHAMPREUX, Laurent ADAM, Alain GREBIL, Thierry KLIPPENSPIES, Patrick GRELOT, Guillaume BERNEZ, Etienne LOGNON, Bruno FREUDL, Eric BITTLER, Luc GIAMBERINI et Alain DALSTEIN

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE :

- **DE DESIGNER** les 34 délégués au Syndicat des Eaux de Basse-Vigneulles Faulquemont selon la liste ci-dessous

Mmes Catherine WEDERICH, Nathalie ECOFFET, Cathia BECKER, Nathalie DUBOST, Dominique LUBNAU, Nathalie PRUDHOMME, Patricia FAGNONI

MM. Patrick SCHWARTZ, Olivier ARTUR, Cyrille BECKER, André ERHARD, Raphaël DUPONT, Bernard KREBS, Christophe AMADIEU, Hervé MESSIN, Xavier LACOURT, Roland CHLOUP, Lionel ZABRESCAK, Patrice DOSDAT, Julien FAURE, Claude SPINELLI, Thierry REDELER, Gabriele EGIDIO, Jean-Marc CHAMPREUX, Laurent ADAM, Alain GREBIL, Thierry KLIPPENSPIES, Patrick GRELOT, Guillaume BERNEZ, Etienne LOGNON, Bruno FREUDL, Eric BITTLER, Luc GIAMBERINI et Alain DALSTEIN

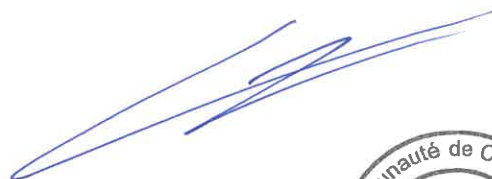
- **D'AUTORISER** le Président à signer toute pièce administrative ou financière afférente ;

Fait à Pange le 17 avril 2026

Pour extrait conforme,

Le Président,

Roland CHLOUP



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa publication



Membres du Conseil : 42
Présents : 37
Pouvoirs : 4
Votants : 41
Excusés : 1
Absent : 0

Extrait du Registre des délibérations du Conseil communautaire

Séance du 16 avril 2026

Date de convocation : 10 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le 16 avril à 18 heures, en application du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes de Pange, sous la présidence de M. Roland CHLOUP. Mme Delphine BERGER a été désignée secrétaire de séance.

Membres présents :

BAZONCOURT :	M. Olivier ARTUR
BURTONCOURT :	M. André HOUPERT
CHARLEVILLE SOUS BOIS :	M. Jérôme CRIDELICH (à partir de la DCC_40)
COINCY :	M. Olivier DELHOMME
COLLIGNY-MAIZERY :	M. Hervé MESSIN
COURCELLES-CHAUSSEY :	Mmes Armelle REISER LAGRUE et Patricia FAGNONI et MM. Luc GIAMBERINI, Patrick GRELOT et Etienne LOGNON
COURCELLES-SUR-NIED :	Mme Nathalie PRUDHOMME et M. Fabrice MULLER
FAILLY :	M. Alain DALSTEIN
GLATIGNY :	/
HAYES :	M. André KEIL
LES ETANGS :	M. Yves LEGENDRE
MAIZEROY :	Mme Nathalie DUBOST
MARSILLY :	Mme Aminata ZIMMER
OGY-MONTOY-FLANVILLE :	Mmes Marina GAUTIER et Anne-Marie MARX, MM. Gilles ADAM et Éric GULINO
PANGE :	M. Roland CHLOUP
RAVILLE :	Mme Delphine BERGER
RETONFEY :	Mme Audrey PINTE et M. Christian PETIT
SAINTE-BARBE :	Mme Nathalie D'ACUNTO
SAINT-HUBERT :	Mme Sylvie RICHARD
SANRY-LES-VIGY :	M. Alexandre KWIA TEK
SANRY-SUR-NIED :	Mme Aline KUROWSKA
SERVIGNY-LES-RAVILLE :	/
SERVIGNY-LES-SAINTE-BARBE :	M. Joël SIMON
SILLY-SUR-NIED :	M. Serge WOLLJUNG
SORBÉY :	M. Claude SPINELLI
VIGY :	Mmes Audrey ECKER et Nathalie RAVAINÉ et M. Sylvain WEIL
VILLERS-STONCOURT :	M. Eddy CERISEY
VRY :	M. Dominique MAST

Absents excusés :

COURCELLES-CHAUSSEY :	Mme Laure ARZ
GLATIGNY :	Mme Angélique MILLAN
PANGE :	M. Gérald LHENRY

RETONFEY : M. Norbert NICOLAS
SERVIGNY-LES-RAVILLE : M. Raphaël DUPONT

Mme Laure ARZ a donné procuration à M. Etienne LOGNON pour tous les points à l'ordre du jour
Mme Angélique MILLAN a donné procuration à M. Dominique MAST pour tous les points à l'ordre du jour
M. Gérald LHENRY a donné procuration à M. Roland CHLOUP pour tous les points à l'ordre du jour
M. Norbert NICOLAS a donné procuration à M. Christian PETIT pour tous les points à l'ordre du jour

DCC N°2026_44 : ADMINISTRATION GENERALE – Composition de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées

M. le Président rappelle au conseil les dispositions de l'article 1609 nonies C du code Général des Impôts relatif notamment à la mise en place et au fonctionnement de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT). La commission locale est chargée d'évaluer les transferts de charges. Cette commission est créée par l'organe délibérant de l'établissement public qui en détermine la composition à la majorité des deux tiers. Elle est composée de membres des conseils municipaux des communes concernées ; chaque conseil municipal dispose d'au moins un représentant.

M. le Président propose au conseil communautaire de reconduire la composition de la CLECT comme sur le mandat précédent à savoir :

- Le Président de la CCHCPP
- Et un représentant titulaire par commune désigné par le conseil municipal de chacune d'entre elles. Les communes devront également désigner un suppléant

Au vu de ces désignations, M. le Président arrêtera la composition de la CLECT par arrêté. Lors de sa première réunion, celle-ci élit son président et un vice-président parmi ses membres. Le président convoque la commission et détermine son ordre du jour ; il en préside les séances. En cas d'absence ou d'empêchement, il est remplacé par le vice-président.

VU l'article 1609 nonies C du code Général des Impôts

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE :

- **D'ARRETER** la composition de la CLECT comme proposé ci-dessus
- **DE CHARGER** le Président de solliciter chaque commune pour la désignation d'un représentant
- **DE CHARGER** le Président de définir par arrêté la composition de la CLECT après les désignations par les conseils municipaux de l'ensemble de ses membres

Fait à Pange le 17 avril 2026

Pour extrait conforme,

Le Président,

Roland CHLOUP



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa publication

Membres du Conseil : 42
Présents : 37
Pouvoirs : 4
Votants : 41
Excusés : 1
Absent : 0

Extrait du Registre des délibérations du Conseil communautaire

Séance du 16 avril 2026

Date de convocation : 10 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le 16 avril à 18 heures, en application du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes de Pange, sous la présidence de M. Roland CHLOUP. Mme Delphine BERGER a été désignée secrétaire de séance.

Membres présents :

BAZONCOURT :	M. Olivier ARTUR
BURTONCOURT :	M. André HOUPERT
CHARLEVILLE SOUS BOIS :	M. Jérôme CRIDELICH (à partir de la DCC_40)
COINCY :	M. Olivier DELHOMME
COLLIGNY-MAIZERY :	M. Hervé MESSIN
COURCELLES-CHAUSSEY :	Mmes Armelle REISER LAGRUE et Patricia FAGNONI et MM. Luc GIAMBERINI, Patrick GRELOT et Etienne LOGNON
COURCELLES-SUR-NIED :	Mme Nathalie PRUDHOMME et M. Fabrice MULLER
FAILLY :	M. Alain DALSTEIN
GLATIGNY :	/
HAYES :	M. André KEIL
LES ETANGS :	M. Yves LEGENDRE
MAIZEROY :	Mme Nathalie DUBOST
MARSILLY :	Mme Aminata ZIMMER
OGY-MONTOY-FLANVILLE :	Mmes Marina GAUTIER et Anne-Marie MARX, MM. Gilles ADAM et Éric GULINO
PANGE :	M. Roland CHLOUP
RAVILLE :	Mme Delphine BERGER
RETONFEY :	Mme Audrey PINTE et M. Christian PETIT
SAINTE-BARBE :	Mme Nathalie D'ACUNTO
SAINT-HUBERT :	Mme Sylvie RICHARD
SANRY-LES-VIGY :	M. Alexandre KWIATEK
SANRY-SUR-NIED :	Mme Aline KUROWSKA
SERVIGNY-LES-RAVILLE :	/
SERVIGNY-LES-SAINTE-BARBE :	M. Joël SIMON
SILLY-SUR-NIED :	M. Serge WOLLJUNG
SORBAY :	M. Claude SPINELLI
VIGY :	Mmes Audrey ECKER et Nathalie RAVAINÉ et M. Sylvain WEIL
VILLERS-STONCOURT :	M. Eddy CERISEY
VRY :	M. Dominique MAST

Absents excusés :

COURCELLES-CHAUSSEY :	Mme Laure ARZ
GLATIGNY :	Mme Angélique MILLAN
PANGE :	M. Gérald LHENRY

RETONFEY : M. Norbert NICOLAS
SERVIGNY-LES-RAVILLE : M. Raphaël DUPONT

Mme Laure ARZ a donné procuration à M. Etienne LOGNON pour tous les points à l'ordre du jour
Mme Angélique MILLAN a donné procuration à M. Dominique MAST pour tous les points à l'ordre du jour
M. Gérald LHENRY a donné procuration à M. Roland CHLOUP pour tous les points à l'ordre du jour
M. Norbert NICOLAS a donné procuration à M. Christian PETIT pour tous les points à l'ordre du jour

DCC N°2026_43 : ADMINISTRATION GENERALE – Désignation des membres de la commission d'appel d'offres

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L1441-5, L2121-21, L.5211-1 et D1411-3 ;

M. le Président rappelle les dispositions législatives présentées au point précédent. Il indique au conseil la composition des listes candidates déposées selon les modalités définies précédemment :

Liste 1 :

Titulaires :

- M. Joël SIMON
- M. Claude SPINELLI
- Mme Audrey ECKER
- M. Olivier DELHOMME
- M. Jean-François LEIDELINGER

Suppléants :

- M. André HOUPERT
- Mme Delphine BERGER
- Mme Marina GAUTIER
- M. André KEIL
- Mme Patricia FAGNONI

Comme une seule liste est candidate, elle est immédiatement installée conformément aux dispositions de l'article L2121-21 du CGCT.

**Le Conseil communautaire,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,**

DECIDE :

- **DE DESIGNER** Joël SIMON, Claude SPINELLI, Audrey ECKER, Olivier DELHOMME et Jean-François LEIDELINGER comme membres titulaires de la commission d'appel d'offres
- **DE DESIGNER** André HOUPERT, Delphine BERGER, Marina GAUTIER, André KEIL et Patricia FAGNONI comme membres suppléants de la commission d'appel d'offres

Fait à Pange le 17 avril 2026
Pour extrait conforme,
Le Président,
Roland CHLOUP



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa publication

Membres du Conseil : 42
Présents : 37
Pouvoirs : 4
Votants : 41
Excusés : 1
Absent : 0

Extrait du Registre des délibérations du Conseil communautaire

Séance du 16 avril 2026

Date de convocation : 10 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le 16 avril à 18 heures, en application du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes de Pange, sous la présidence de M. Roland CHLOUP. Mme Delphine BERGER a été désignée secrétaire de séance.

Membres présents :

BAZONCOURT :	M. Olivier ARTUR
BURTONCOURT :	M. André HOUPERT
CHARLEVILLE SOUS BOIS :	M. Jérôme CRIDELICH (à partir de la DCC_40)
COINCY :	M. Olivier DELHOMME
COLLIGNY-MAIZERY :	M. Hervé MESSIN
COURCELLES-CHAUSSEY :	Mmes Armelle REISER LAGRUE et Patricia FAGNONI et MM. Luc GIAMBERINI, Patrick GRELOT et Etienne LOGNON
COURCELLES-SUR-NIED :	Mme Nathalie PRUDHOMME et M. Fabrice MULLER
FAILLY :	M. Alain DALSTEIN
GLATIGNY :	/
HAYES :	M. André KEIL
LES ETANGS :	M. Yves LEGENDRE
MAIZEROY :	Mme Nathalie DUBOST
MARSILLY :	Mme Aminata ZIMMER
OGY-MONTOY-FLANVILLE :	Mmes Marina GAUTIER et Anne-Marie MARX, MM. Gilles ADAM et Éric GULINO
PANGE :	M. Roland CHLOUP
RAVILLE :	Mme Delphine BERGER
RETONFEY :	Mme Audrey PINTE et M. Christian PETIT
SAINTE-BARBE :	Mme Nathalie D'ACUNTO
SAINT-HUBERT :	Mme Sylvie RICHARD
SANRY-LES-VIGY :	M. Alexandre KWIA TEK
SANRY-SUR-NIED :	Mme Aline KUROWSKA
SERVIGNY-LES-RAVILLE :	/
SERVIGNY-LES-SAINTE-BARBE :	M. Joël SIMON
SILLY-SUR-NIED :	M. Serge WOLLJUNG
SORBÉY :	M. Claude SPINELLI
VIGY :	Mmes Audrey ECKER et Nathalie RAVAINÉ et M. Sylvain WEIL
VILLERS-STONCOURT :	M. Eddy CERISEY
VRY :	M. Dominique MAST

Absents excusés :

COURCELLES-CHAUSSEY :	Mme Laure ARZ
GLATIGNY :	Mme Angélique MILLAN
PANGE :	M. Gérald LHENRY

RETONFEY : M. Norbert NICOLAS
SERVIGNY-LES-RAVILLE : M. Raphaël DUPONT

Mme Laure ARZ a donné procuration à M. Etienne LOGNON pour tous les points à l'ordre du jour
Mme Angélique MILLAN a donné procuration à M. Dominique MAST pour tous les points à l'ordre du jour
M. Gérald LHENRY a donné procuration à M. Roland CHLOUP pour tous les points à l'ordre du jour
M. Norbert NICOLAS a donné procuration à M. Christian PETIT pour tous les points à l'ordre du jour

DCC N°2026_42 : ADMINISTRATION GENERALE – Définition des modalités de dépôt des listes candidates à la commission d'appel d'offres

M. le Président rappelle les dispositions des articles L1441-5 et D1411-3 du CGCT. La commission d'appel d'offres des EPCI est composée du président ou son représentant désigné par arrêté et de 5 membres titulaires. Il est prévu un nombre égal de suppléants. Les membres de la CAO sont élus au scrutin de liste proportionnel au plus fort reste. Si une seule liste est candidate, les nominations prennent effet immédiatement (article L2121-21 du CGCT applicable par renvoi de l'article L5211-1 du CGCT).

Il convient tout d'abord d'arrêter les modalités de dépôt des listes. Le Président propose au conseil les modalités suivantes :

- Suspension de séance immédiatement après le vote de la présente délibération
- Pendant cette suspension, les listes seront déposées auprès de M. le Président
- Les listes seront présentées sur papier libre et comprendront les noms et prénoms des candidats aux postes de titulaires et de suppléants ainsi qu'un émargement
- Les listes peuvent comporter moins de noms que de sièges à pourvoir

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L1441-5, L2121-21, L.5211-1 et D1411-3 ;

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE :

- **DE DEFINIR** les modalités de dépôt des listes candidates à la commission d'appel d'offres comme exposé ci-dessus ;

Fait à Pange le 17 avril 2026

Pour extrait conforme,

Le Président,

Roland CHLOUP



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa publication

Membres du Conseil : 42

Présents : 37

Pouvoirs : 4

Votants : 41

Excusés : 1

Absent : 0

Extrait du Registre des délibérations du Conseil communautaire

Séance du 16 avril 2026

Date de convocation : 10 avril 2026

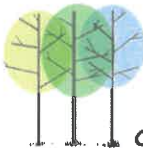
L'an deux mille vingt-six, le 16 avril à 18 heures, en application du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes de Pange, sous la présidence de M. Roland CHLOUP. Mme Delphine BERGER a été désignée secrétaire de séance.

Membres présents :

BAZONCOURT :	M. Olivier ARTUR
BURTONCOURT :	M. André HOUPERT
CHARLEVILLE SOUS BOIS :	M. Jérôme CRIDELICH (à partir de la DCC_40)
COINCY :	M. Olivier DELHOMME
COLLIGNY-MAIZERY :	M. Hervé MESSIN
COURCELLES-CHAUSSEY :	Mmes Armelle REISER LAGRUE et Patricia FAGNONI et MM. Luc GIAMBERINI, Patrick GRELOT et Etienne LOGNON
COURCELLES-SUR-NIED :	Mme Nathalie PRUDHOMME et M. Fabrice MULLER
FAILLY :	M. Alain DALSTEIN
GLATIGNY :	/
HAYES :	M. André KEIL
LES ETANGS :	M. Yves LEGENDRE
MAIZEROY :	Mme Nathalie DUBOST
MARSILLY :	Mme Aminata ZIMMER
OGY-MONTOY-FLANVILLE :	Mmes Marina GAUTIER et Anne-Marie MARX, MM. Gilles ADAM et Éric GULINO
PANGE :	M. Roland CHLOUP
RAVILLE :	Mme Delphine BERGER
RETONFEY :	Mme Audrey PINTE et M. Christian PETIT
SAINTE-BARBE :	Mme Nathalie D'ACUNTO
SAINT-HUBERT :	Mme Sylvie RICHARD
SANRY-LES-VIGY :	M. Alexandre KWIA TEK
SANRY-SUR-NIED :	Mme Aline KUROWSKA
SERVIGNY-LES-RAVILLE :	/
SERVIGNY-LES-SAINTE-BARBE :	M. Joël SIMON
SILLY-SUR-NIED :	M. Serge WOLLJUNG
SORBEY :	M. Claude SPINELLI
VIGY :	Mmes Audrey ECKER et Nathalie RAVAINÉ et M. Sylvain WEIL
VILLERS-STONCOURT :	M. Eddy CERISEY
VRY :	M. Dominique MAST

Absents excusés :

COURCELLES-CHAUSSEY :	Mme Laure ARZ
GLATIGNY :	Mme Angélique MILLAN
PANGE :	M. Gérald LHENRY



RETONFEY : M. Norbert NICOLAS
SERVIGNY-LES-RAVILLE : M. Raphaël DUPONT

Mme Laure ARZ a donné procuration à M. Etienne LOGNON pour tous les points à l'ordre du jour
Mme Angélique MILLAN a donné procuration à M. Dominique MAST pour tous les points à l'ordre du jour
M. Gérald LHENRY a donné procuration à M. Roland CHLOUP pour tous les points à l'ordre du jour
M. Norbert NICOLAS a donné procuration à M. Christian PETIT pour tous les points à l'ordre du jour

DCC N°2026_41 : ADMINISTRATION GENERALE – Création des commissions de travail

M. le Président rappelle au conseil que l'article L2121-22 du CGCT s'applique aux établissements publics de coopération intercommunale. Celui-ci prévoit la création de commissions de travail chargées d'étudier les points qui leur sont soumis par le président ou le vice-président compétent. Il est proposé au conseil communautaire de créer les commissions suivantes :

- Finances et ressources
- Mutualisation et service aux communes
- Environnement – Trame Verte et Bleue – Transitions
- GEMAPI
- Développement économique, numérique et attractivité
- Aménagement du territoire : urbanisme, habitat, mobilités
- Communication
- Services à la personne (dont RPE et Ecole de Musique), action sociale, vie associative et culturelle
- Déchets
- Eau et Assainissement

De plus, conformément à l'article L5211-40-1, il est proposé au conseil que des conseillers municipaux des communes membres puissent intégrer ces commissions. Afin de laisser le temps aux conseillers municipaux de se manifester, il est proposé de prévenir les communes par courriel dès la fin du conseil communautaire pour leur demander de désigner leurs représentants dans chacune des commissions lors de la prochaine séance du conseil municipal. Il est proposé que la participation de chaque commune à chaque commission ne soit pas obligatoire, et de limiter la représentation à un membre par commune par commission, à l'exception des vice-présidents.

VU les articles L2121-22 et L5211-40-1 du CGCT,

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à la majorité (1 abstention : Mme Anne-Marie MARX),

DECIDE :

- **DE VALIDER** la création des commissions de travail listées ci-dessus
- **DE VALIDER** la possibilité pour les conseillers municipaux de participer à ces commissions et les modalités de leur information et de réception de leur désignation décrites ci-dessus ;
- **DE REPORTER** à un conseil communautaire ultérieur la désignation des membres des commissions ;

Fait à Pange le 17 avril 2026

Pour extrait conforme,

Le Président,

Roland CHLOUP



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa publication

Membres du Conseil : 42
Présents : 37
Pouvoirs : 4
Votants : 40 (1 élu n'a pas pris part au vote)
Excusés : 1
Absent : 0

Extrait du Registre des délibérations du Conseil communautaire

Séance du 16 avril 2026

Date de convocation : 10 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le 16 avril à 18 heures, en application du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes de Pange, sous la présidence de M. Roland CHLOUP. Mme Delphine BERGER a été désignée secrétaire de séance.

Membres présents :

BAZONCOURT :	M. Olivier ARTUR
BURTONCOURT :	M. André HOUPERT
CHARLEVILLE SOUS BOIS :	M. Jérôme CRIDELICH (à partir de la DCC_40)
COINCY :	M. Olivier DELHOMME
COLLIGNY-MAIZERY :	M. Hervé MESSIN
COURCELLES-CHAUSSEY :	Mmes Armelle REISER LAGRUE et Patricia FAGNONI et MM. Luc GIAMBERINI, Patrick GRELOT et Etienne LOGNON
COURCELLES-SUR-NIED :	Mme Nathalie PRUDHOMME et M. Fabrice MULLER
FAILLY :	M. Alain DALSTEIN
GLATIGNY :	/
HAYES :	M. André KEIL
LES ETANGS :	M. Yves LEGENDRE
MAIZEROY :	Mme Nathalie DUBOST
MARSILLY :	Mme Aminata ZIMMER
OGY-MONTOY-FLANVILLE :	Mmes Marina GAUTIER et Anne-Marie MARX, MM. Gilles ADAM et Éric GULINO
PANGE :	M. Roland CHLOUP
RAVILLE :	Mme Delphine BERGER
RETONFEY :	Mme Audrey PINTÉ et M. Christian PETIT
SAINTE-BARBE :	Mme Nathalie D'ACUNTO
SAINT-HUBERT :	Mme Sylvie RICHARD
SANRY-LES-VIGY :	M. Alexandre KWIATEK
SANRY-SUR-NIED :	Mme Aline KUROWSKA
SERVIGNY-LES-RAVILLE :	/
SERVIGNY-LES-SAINTE-BARBE :	M. Joël SIMON
SILLY-SUR-NIED :	M. Serge WOLLJUNG
SORBÉY :	M. Claude SPINELLI
VIGY :	Mmes Audrey ECKER et Nathalie RAVAINÉ et M. Sylvain WEIL
VILLERS-STONCOURT :	M. Eddy CERISEY
VRY :	M. Dominique MAST

Absents excusés :

COURCELLES-CHAUSSEY :	Mme Laure ARZ
GLATIGNY :	Mme Angélique MILLAN
PANGE :	M. Gérald LHENRY

RETONFEY : M. Norbert NICOLAS
SERVIGNY-LES-RAVILLE : M. Raphaël DUPONT

Mme Laure ARZ a donné procuration à M. Etienne LOGNON pour tous les points à l'ordre du jour
Mme Angélique MILLAN a donné procuration à M. Dominique MAST pour tous les points à l'ordre du jour
M. Gérald LHENRY a donné procuration à M. Roland CHLOUP pour tous les points à l'ordre du jour
M. Norbert NICOLAS a donné procuration à M. Christian PETIT pour tous les points à l'ordre du jour

DCC N°2026_40 : ADMINISTRATION GENERALE – Indemnités de fonction des élus

Monsieur le Président rappelle que, conformément aux dispositions issues de la loi n° 2025-1249 du 22 décembre 2025 portant création d'un statut de l'élu local, l'indemnité de fonction du Président des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre est fixée **de plein droit au taux maximal prévu par la réglementation**, sauf décision expresse de l'organe délibérant tendant à la fixer à un niveau inférieur. Il indique en revanche qu'il appartient au Conseil communautaire de fixer les indemnités de fonction des Vice-présidents, dans la limite des plafonds légaux et dans le respect de l'enveloppe indemnitaire globale. Il propose au conseil de fixer ce montant au maximum fixé par les textes pour les EPCI de 10000 à 19999 habitants, à 20,63 % de l'indice brut terminal de la fonction publique par Vice-président ;

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.5211-12, L.5211-12-1, L.5211-9 et L.2123-20 à L.2123-24-1 ;

VU la loi n° 2025-1249 du 22 décembre 2025 portant création d'un statut de l'élu local ;

VU l'élection du Président et des Vice-présidents lors du Conseil communautaire du 7 avril 2026 ;

VU le tableau récapitulatif des indemnités allouées joint à la présente ;

CONSIDERANT que l'indemnité de fonction du Président est fixée de plein droit au taux maximal légal en l'absence de délibération contraire ;

CONSIDERANT que les responsabilités exercées par les Vice-présidents justifient l'attribution d'indemnités de fonction ;

CONSIDERANT que les montants arrêtés respectent les plafonds légaux ainsi que l'enveloppe indemnitaire globale applicable à la Communauté de communes ;

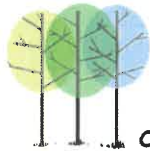
M. Hervé MESSIN annonce qu'il ne prend pas part au vote.

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à la majorité (1 voix contre : Mme Audrey PINTE, 5 abstentions : Mme Anne-Marie MARX, M. Alexandre KWIATEK, M. Christian PETIT (procuration de M. Norbert NICOLAS), M. Sylvain WEIL)

DECIDE :

- **DE FIXER** l'indemnité de fonction de chacun des vice-présidents de la Communauté de communes Haut Chemin – Pays de Pange au taux maximal prévu par la réglementation en vigueur, soit 20,63 % de l'indice brut terminal de la fonction publique par Vice-président ;
- **DE PRECISER** que le montant total des indemnités de fonction allouées aux vice-présidents respecte l'enveloppe indemnitaire globale définie par le Code général des collectivités territoriales ;



Haut Chemin Pays de Pange

Communauté de Communes

- **D'APPROUVER** le tableau annexe récapitulant les indemnités de fonction allouées aux Vice-présidents, joint à la présente délibération, conformément aux dispositions de l'article L.5211-12 du Code général des collectivités territoriales.
- **D'AUTORISER** le Président à signer tout document administratif ou financier afférent

Fait à Pange le 17 avril 2026

Pour extrait conforme,

Le Président,

Roland CHLOUP



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa publication

Annexe à la délibération du 16/04/2026

Tableau récapitulatif de l'ensemble des indemnités de fonction allouées aux membres du conseil communautaires

(en application de l'article L.5211-112 du CGCT)

Population de référence

Population totale au dernier recensement avant le dernier renouvellement général des conseils municipaux (recensement au 1er janvier 2026) : 19902 habitants.

1. Enveloppe indemnitaire globale (plafond légal)

Enveloppe indemnitaire globale maximale, calculée à partir :

- de l'indemnité maximale du président : 48,75 % de l'indice brut terminal de la fonction publique, fixé de droit
- des indemnités maximales du nombre théorique de vice-présidents : nombre théorique de vice-présidents : 6 - taux maximal par vice-président : 20,63 % de l'indice brut terminal de la fonction publique, soit au total : 123,78 % de l'indice brut terminal de la fonction publique.

Total de l'enveloppe indemnitaire globale maximale : 172,53 % de l'indice brut terminal de la fonction publique.

2. Indemnités de fonction allouées

Les taux ci-après sont exprimés en pourcentage de l'indice brut terminal de la fonction publique en vigueur à la date de versement des indemnités.

Vice-présidents

	Taux d'indemnité (% de l'indice brut terminal)
1 ^{er} vice-président	20,63 %
2 ^{ème} vice-président	20,63 %
3 ^{ème} vice-président	20,63 %
4 ^{ème} vice-président	20,63 %
5 ^{ème} vice-président	20,63 %
6 ^{ème} vice-président	20,63 %

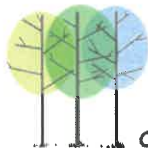
Enveloppe indemnitaire globale utilisée

- Total des indemnités effectivement versées : 172,53 % de l'indice brut terminal de la fonction publique.
- Enveloppe indemnitaire globale maximale : 172,53 %.

Il est certifié que le total des indemnités effectivement allouées reste inférieur ou égal au plafond légal de l'enveloppe indemnitaire globale.

NB :

- Les montants en euros résultent de l'application de ces taux à l'indice brut terminal de la fonction publique en vigueur et évolueront de plein droit en cas de revalorisation de cet indice, sans qu'il soit nécessaire de prendre une nouvelle délibération, sous réserve du respect des plafonds légaux.



Membres du Conseil : 42
Présents : 36
Pouvoirs : 4
Votants : 40
Excusés : 2
Absent : 0

Extrait du Registre des délibérations du Conseil communautaire

Séance du 16 avril 2026

Date de convocation : 10 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le 16 avril à 18 heures, en application du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes de Pange, sous la présidence de M. Roland CHLOUP. Mme Delphine BERGER a été désignée secrétaire de séance.

Membres présents :

BAZONCOURT :	M. Olivier ARTUR
BURTONCOURT :	M. André HOUPERT
CHARLEVILLE SOUS BOIS :	/
COINCY :	M. Olivier DELHOMME
COLLIGNY-MAIZERY :	M. Hervé MESSIN
COURCELLES-CHAUSSY :	Mmes Armelle REISER LAGRUE et Patricia FAGNONI et MM. Luc GIAMBERINI, Patrick GRELOT et Etienne LOGNON
COURCELLES-SUR-NIED :	Mme Nathalie PRUDHOMME et M. Fabrice MULLER
FAILLY :	M. Alain DALSTEIN
GLATIGNY :	/
HAYES :	M. André KEIL
LES ETANGS :	M. Yves LEGENDRE
MAIZEROY :	Mme Nathalie DUBOST
MARSILLY :	Mme Aminata ZIMMER
OGY-MONTOY-FLANVILLE :	Mmes Marina GAUTIER et Anne-Marie MARX, MM. Gilles ADAM et Éric GULINO
PANGE :	M. Roland CHLOUP
RAVILLE :	Mme Delphine BERGER
RETONFEY :	Mme Audrey PINTE et M. Christian PETIT
SAINTE-BARBE :	Mme Nathalie D'ACUNTO
SAINT-HUBERT :	Mme Sylvie RICHARD
SANRY-LES-VIGY :	M. Alexandre KWIA TEK
SANRY-SUR-NIED :	Mme Aline KUROWSKA
SERVIGNY-LES-RAVILLE :	/
SERVIGNY-LES-SAINTE-BARBE :	M. Joël SIMON
SILLY-SUR-NIED :	M. Serge WOLLJUNG
SORBÉY :	M. Claude SPINELLI
VIGY :	Mmes Audrey ECKER et Nathalie RAVAINÉ et M. Sylvain WEIL
VILLERS-STONCOURT :	M. Eddy CERISEY
VRY :	M. Dominique MAST

Absents excusés :

CHARLEVILLE SOUS BOIS :	M. Jérôme CRIDELICH
COURCELLES-CHAUSSY :	Mme Laure ARZ
GLATIGNY :	Mme Angélique MILLAN
PANGE :	M. Gérald LHENRY

RETONFEY : M. Norbert NICOLAS
SERVIGNY-LES-RAVILLE : M. Raphaël DUPONT

Mme Laure ARZ a donné procuration à M. Etienne LOGNON pour tous les points à l'ordre du jour
Mme Angélique MILLAN a donné procuration à M. Dominique MAST pour tous les points à l'ordre du jour
M. Gérald LHENRY a donné procuration à M. Roland CHLOUP pour tous les points à l'ordre du jour
M. Norbert NICOLAS a donné procuration à M. Christian PETIT pour tous les points à l'ordre du jour

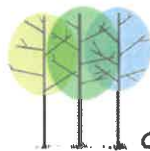
DCC N°2026_39 : ADMINISTRATION GENERALE – Délégations du conseil communautaire au Président et au bureau

M. le Président propose au Conseil Communautaire de donner délégation au Président de la communauté de communes pour les attributions suivantes dans le cadre des compétences statutaires de la communauté de communes Haut Chemin Pays de Pange :

- Les décisions concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des conventions, contrats, marchés et achats sur facture de travaux (y compris les travaux d'urgence) passés selon la procédure adaptée, si les crédits sont inscrits au budget et dans le cadre de projets validés par le conseil communautaire, entrant dans le champ de compétence de la CCHCPP ;
- Le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre ;
- La création, la modification ou la suppression des régies comptables nécessaires à l'activité de la CCHCPP ;
- L'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à la somme de 4600 € ;
- La passation des contrats d'assurance et l'acceptation des indemnités de sinistre ;
- L'acceptation des dons et legs s'ils ne sont pas grevés de charges ;
- Intenter au nom de la CCHCPP les actions en justice ou de défendre la CCHCPP dans les actions intentées contre elle. Cette délégation est consentie tant en demande qu'en défense devant toutes les juridictions, et de transiger avec les tiers dans la limite de 1000 € ;
- La fixation des rémunérations et le règlement des frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;
- La sollicitation à tout organisme financeur l'attribution de subventions, de toute nature et de tous montants, pour financer les services et les projets de la CCHCPP ;
- L'ouverture et l'organisation de la participation du public par voie électronique prévue au I de l'article L. 123-19 du code de l'environnement ;
- La décision d'admettre en non-valeur les titres de recettes, ou certaines catégories d'entre eux, présentés par le comptable public ainsi que la constatation des créances irrécouvrables dans la limite de 500 €
- Les décisions concernant les conventions de passage de canalisations en terrain privé et indemniser les propriétaires concernés par les travaux, avec la possibilité de verser des acomptes, selon le barème de la chambre d'agriculture pour les évictions de droit du bail « perte de revenu et fumures arrière-fumures », et selon le barème GDF pour les pertes de récoltes.
- Le dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme relatives à la démolition, à la transformation ou à l'édification des biens intercommunaux,

En complément, M. le Président propose au Conseil Communautaire de déléguer ses attributions au bureau de la communauté de communes à l'exception des délégations attribuées ci-dessus au Président et des compétences exclusives au conseil communautaire énoncées à l'article L5211-10 du CGCT :

- 1° Du vote du budget, de l'institution et de la fixation des taux ou tarifs des taxes ou redevances ;
- 2° De l'approbation du compte financier unique ;
- 3° Des dispositions à caractère budgétaire prises par un établissement public de coopération intercommunale à la suite d'une mise en demeure intervenue en application de l'article L. 1612-15 ;



- 4° Des décisions relatives aux modifications des conditions initiales de composition, de fonctionnement et de durée de l'établissement public de coopération intercommunale ;
- 5° De l'adhésion de l'établissement à un établissement public ;
- 6° De la délégation de la gestion d'un service public ;
- 7° Des dispositions portant orientation en matière d'aménagement de l'espace communautaire, d'équilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire et de politique de la ville.

Il est précisé qu'en complément, en application de la jurisprudence, ne peuvent être déléguées par le conseil communautaire :

- L'attribution d'un fonds de concours
- La création, la définition et la suppression de postes d'agents publics qui impliquent une décision en matière budgétaire
- La fixation du régime indemnitaire des agents

Afin de faciliter l'interprétation de la présente, figurent notamment parmi les délégations au bureau (liste non exhaustive) :

- Les décisions concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés relevant de la compétence de la commission d'appel d'offres, y compris les avenants dont le montant ne dépasse pas 5 % du montant du marché, si les crédits sont inscrits au budget et dans le cadre de projets validés par le conseil communautaire, entrant dans le champ de compétence de la CCHCPP ;
- Le lancement ou l'adhésion à un groupement de commande publique ;
- L'adhésion aux associations qui entrent dans le champ de ses compétences ;
- La passation des contrats de bail
- Les contrats de lignes de trésorerie pour un montant maximum d'un million d'euros ;
- L'attribution des subventions et participations diverses aux associations, entreprises, particuliers ou autres organismes ainsi que les opérations de parrainage dans la limite des crédits inscrits chaque année au budget primitif,
- La conclusion des conventions avec les communes membres pour la mise à disposition de personnel, les prestations de service ou les paies à façon
- La fixation, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), du montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes ;
- L'autorisation des mandats spéciaux que les membres du conseil communautaire peuvent être amenés à exercer dans le cadre de leurs fonctions, ainsi que le remboursement des frais afférents prévus à l'article L. 2123-18 du présent code
- Les décisions relatives à l'achat de parcelles inférieur à un montant de 180 000 €, dans la mesure où le service des Domaines n'instruit plus les dossiers en dessous de ce montant.

Lors de chaque réunion de l'organe délibérant, le président rend compte des travaux du bureau et des attributions exercées par délégation de l'organe délibérant, en ce qui concerne le bureau et lui-même.

VU les dispositions du code général des collectivités territoriales et notamment celles des articles L2122-21 et 22, L5211-1 et suivants,

VU les statuts de la Communauté de communes Haut Chemin Pays de Pange,

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à la majorité (2 voix contre : Mmes Audrey PINTE et Anne-Marie MARX et 3 abstentions : Mme Aminata ZIMMER et M. Christian PETIT (procuration de M. Norbert NICOLAS))

DECIDE :


- **DE VALIDER** les délégations au président et au bureau telles que présentées ;

Fait à Pange le 17 avril 2026

Pour extrait conforme,

Le Président,

Roland CHLOUP



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa publication

Membres du Conseil : 42
Présents : 36
Pouvoirs : 4
Votants : 40
Excusés : 2
Absent : 0

Extrait du Registre des délibérations du Conseil communautaire

Séance du 16 avril 2026

Date de convocation : 10 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le 16 avril à 18 heures, en application du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes de Pange, sous la présidence de M. Roland CHLOUP. Mme Delphine BERGER a été désignée secrétaire de séance.

Membres présents :

BAZONCOURT :	M. Olivier ARTUR
BURTONCOURT :	M. André HOUPERT
CHARLEVILLE SOUS BOIS :	/
COINCY :	M. Olivier DELHOMME
COLLIGNY-MAIZERY :	M. Hervé MESSIN
COURCELLES-CHAUSSY :	Mmes Armelle REISER LAGRUE et Patricia FAGNONI et MM. Luc GIAMBERINI, Patrick GRELOT et Etienne LOGNON
COURCELLES-SUR-NIED :	Mme Nathalie PRUDHOMME et M. Fabrice MULLER
FAILLY :	M. Alain DALSTEIN
GLATIGNY :	/
HAYES :	M. André KEIL
LES ETANGS :	M. Yves LEGENDRE
MAIZEROY :	Mme Nathalie DUBOST
MARSILLY :	Mme Aminata ZIMMER
OGY-MONTOY-FLANVILLE :	Mmes Marina GAUTIER et Anne-Marie MARX, MM. Gilles ADAM et Éric GULINO
PANGE :	M. Roland CHLOUP
RAVILLE :	Mme Delphine BERGER
RETENFEY :	Mme Audrey PINTE et M. Christian PETIT
SAINTE-BARBE :	Mme Nathalie D'ACUNTO
SAINT-HUBERT :	Mme Sylvie RICHARD
SANRY-LES-VIGY :	M. Alexandre KWIA TEK
SANRY-SUR-NIED :	Mme Aline KUROWSKA
SERVIGNY-LES-RAVILLE :	/
SERVIGNY-LES-SAINTE-BARBE :	M. Joël SIMON
SILLY-SUR-NIED :	M. Serge WOLLJUNG
SORBEY :	M. Claude SPINELLI
VIGY :	Mmes Audrey ECKER et Nathalie RAVAINÉ et M. Sylvain WEIL
VILLERS-STONCOURT :	M. Eddy CERISEY
VRY :	M. Dominique MAST

Absents excusés :

CHARLEVILLE SOUS BOIS :	M. Jérôme CRIDELICH
COURCELLES-CHAUSSY :	Mme Laure ARZ
GLATIGNY :	Mme Angélique MILLAN
PANGE :	M. Gérald LHENRY

RETONFEY : M. Norbert NICOLAS
SERVIGNY-LES-RAVILLE : M. Raphaël DUPONT

Mme Laure ARZ a donné procuration à M. Etienne LOGNON pour tous les points à l'ordre du jour
Mme Angélique MILLAN a donné procuration à M. Dominique MAST pour tous les points à l'ordre du jour
M. Gérald LHENRY a donné procuration à M. Roland CHLOUP pour tous les points à l'ordre du jour
M. Norbert NICOLAS a donné procuration à M. Christian PETIT pour tous les points à l'ordre du jour

DCC N°2026_38 : ADMINISTRATION GENERALE – Approbation du procès-verbal du bureau communautaire du 07 avril 2026

M. le Président rappelle l'envoi du procès-verbal du conseil communautaire du 07 avril 2026 à l'intérieur de la convocation pour la réunion de ce jour.

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.5211-1 et suivants relatifs aux établissements publics de coopération intercommunale ;
VU les articles L.2121-15 et L.2121-21 du même code, relatifs à la tenue des séances et à la rédaction du procès-verbal ;
VU le règlement intérieur de la Communauté de Communes du Haut Chemin – Pays de Pange, notamment ses articles 23 et 25 ;

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE :

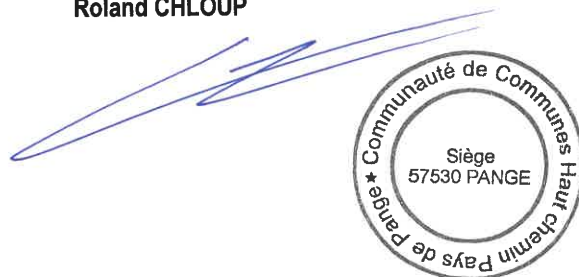
- **D'ADOPTER** le procès-verbal du conseil communautaire du 07 avril 2026 ;

Fait à Pange le 17 avril 2026

Pour extrait conforme,

Le Président,

Roland CHLOUP



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa publication

Membres du Conseil : 42

Présents : 36

Pouvoirs : 4

Votants : 40

Excusés : 2

Absent : 0

Extrait du Registre des délibérations du Conseil communautaire

Séance du 16 avril 2026

Date de convocation : 10 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le 16 avril à 18 heures, en application du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes de Pange, sous la présidence de M. Roland CHLOUP. Mme Delphine BERGER a été désignée secrétaire de séance.

Membres présents :

BAZONCOURT :	M. Olivier ARTUR
BURTONCOURT :	M. André HOUPERT
CHARLEVILLE SOUS BOIS :	/
COINCY :	M. Olivier DELHOMME
COLLIGNY-MAIZERY :	M. Hervé MESSIN
COURCELLES-CHAUSSY :	Mmes Armelle REISER LAGRUE et Patricia FAGNONI et MM. Luc GIAMBERINI, Patrick GRELOT et Etienne LOGNON
COURCELLES-SUR-NIED :	Mme Nathalie PRUDHOMME et M. Fabrice MULLER
FAILLY :	M. Alain DALSTEIN
GLATIGNY :	/
HAYES :	M. André KEIL
LES ETANGS :	M. Yves LEGENDRE
MAIZEROY :	Mme Nathalie DUBOST
MARSILLY :	Mme Aminata ZIMMER
OGY-MONTOY-FLANVILLE :	Mmes Marina GAUTIER et Anne-Marie MARX, MM. Gilles ADAM et Éric GULINO
PANGE :	M. Roland CHLOUP
RAVILLE :	Mme Delphine BERGER
RETONFEY :	Mme Audrey PINTÉ et M. Christian PETIT
SAINTE-BARBE :	Mme Nathalie D'ACUNTO
SAINT-HUBERT :	Mme Sylvie RICHARD
SANRY-LES-VIGY :	M. Alexandre KWIA TEK
SANRY-SUR-NIED :	Mme Aline KUROWSKA
SERVIGNY-LES-RAVILLE :	/
SERVIGNY-LES-SAINTE-BARBE :	M. Joël SIMON
SILLY-SUR-NIED :	M. Serge WOLLJUNG
SORBÉY :	M. Claude SPINELLI
VIGY :	Mmes Audrey ECKER et Nathalie RAVAINÉ et M. Sylvain WEIL
VILLERS-STONCOURT :	M. Eddy CERISEY
VRY :	M. Dominique MAST

Absents excusés :

CHARLEVILLE SOUS BOIS :	M. Jérôme CRIDELICH
COURCELLES-CHAUSSY :	Mme Laure ARZ
GLATIGNY :	Mme Angélique MILLAN
PANGE :	M. Gérald LHENRY



Haut Chemin Pays de Pange

Communauté de Communes

RETONFEY :

SERVIGNY-LES-RAVILLE :

M. Norbert NICOLAS

M. Raphaël DUPONT

Mme Laure ARZ a donné procuration à M. Etienne LOGNON pour tous les points à l'ordre du jour
Mme Angélique MILLAN a donné procuration à M. Dominique MAST pour tous les points à l'ordre du jour
M. Gérald LHENRY a donné procuration à M. Roland CHLOUP pour tous les points à l'ordre du jour
M. Norbert NICOLAS a donné procuration à M. Christian PETIT pour tous les points à l'ordre du jour

Envoyé en préfecture le 17/04/2026

Reçu en préfecture le 17/04/2026

Publié le 20/04/2026

ID : 057-200067957-20260416-DCC2026_37-DE



DCC N°2026_37 : ADMINISTRATION GENERALE – Désignation du secrétaire de séance

M. le Président rappelle qu'il y a lieu, conformément aux dispositions en vigueur, de désigner un secrétaire de séance chargé de rédiger le procès-verbal de la présente réunion ;

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2541-6 ;

Vu le règlement intérieur de la Communauté de Communes du Haut Chemin – Pays de Pange ;

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE :

- **DE DESIGNER** Mme Delphine BERGER comme secrétaire de séance ;

Fait à Pange le 17 avril 2026

Pour extrait conforme,

Le Président,

Roland CHLOUP



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa publication